Industrie, Sciences et Technologie Canada
Industry, Science and Technology Canada

À VOTRE SERVICE

Guide des programmes gouvernementaux intéressant les industries de service

LES INDUSTRIES DE SERVICES

Canada

HD9985/.C32/A8
Canada. Commercial Service
At your service : a guide
to government programs
CDOW c. 2 aa IC

DATE DUE - DATE DE RETOUR

ISTC 1551 (2/90)

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
67374

À VOTRE SERVICE

Guide des programmes gouvernementaux intéressant les industries de service

Mars 1990

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1990
N° de cat. C2-130/1990
ISBN 0-662-57425-7

AVANT-PROPOS

LA PRÉSENTE BROCHURE, publiée par la Direction des industries de services commerciaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC), vise à renseigner les entreprises de services sur les programmes et les services offerts par les gouvernements fédéral et provinciaux qui s'appliquent à leurs activités. Seuls les programmes spécifiquement destinés à l'industrie du tourisme n'y sont pas répertoriés.

Cette brochure a été préparée avec un grand souci d'exactitude et d'exhaustivité, et les programmes qui y sont mentionnés sont entrés en vigueur en février 1990 ; ils sont sujets à changement sans préavis. Les utilisateurs des programmes devraient s'y reporter pour des renseignements d'ordre général seulement et communiquer avec les organismes fédéraux et provinciaux compétents pour obtenir des précisions sur des points particuliers.

Une liste des personnes-ressources pour tous les programmes figure dans le présent document. Lorsqu'une même personne s'occupe de divers programmes, son nom figure à la fin de la liste des programmes regroupés par secteur.

Pour toute question ou commentaire concernant cette publication, prière de s'adresser à :

Division des services de distribution
Direction des industries de services commerciaux
Direction générale des industries des services
et des biens de consommation
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-2985

TABLE DES MATIÈRES

Programmes fédéraux 1

Programmes provinciaux et territoriaux 10

- Territoires du Nord-Ouest 10
- Territoire du Yukon 12
- Colombie-Britannique 15
- Alberta 19
- Saskatchewan 25
- Manitoba 27
- Ontario 29
- Québec 32
- Nouveau-Brunswick 36
- Nouvelle-Écosse 37
- Île-du-Prince-Édouard 42
- Terre-Neuve 45

Annexe 46

Index 48

PROGRAMMES FÉDÉRAUX

Prêts destinés à l'amélioration des entreprises

La LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES (LPPE) aide les petites entreprises (y compris celles qui démarrent) dont le revenu brut estimatif n'excède pas 2 millions de dollars, à obtenir, auprès des banques à charte et d'autres organismes prêteurs désignés, des prêts à moyen terme leur permettant de financer les améliorations qu'elles souhaitent apporter à leurs immobilisations.

Un prêt destiné à l'amélioration des entreprises peut être accordé aux petites entreprises dont l'activité principale porte sur l'un des domaines suivants : communications, construction, pêche, fabrication, ainsi qu'aux entreprises de services engagées dans les assurances et l'immobilier, le transport ainsi que le commerce de gros et de détail. Ce genre de prêt ne peut servir à financer les entreprises spécialisées dans les secteurs suivants : assurances, immobilier, production pétrolière, de combustibles ou de gaz naturel. Ne sont pas admissibles les associations professionnelles ni les organismes de charité ou religieux.

Le montant maximal non remboursé de prêts destinés à l'amélioration des entreprises dont un emprunteur peut être redevable en tout temps aux termes de la LPPE et de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche ne peut dépasser 100 000 $.

Voici la liste des organismes autorisés, aux termes de la LPPE, à consentir des prêts destinés à l'amélioration des entreprises : les banques à charte régies par la Loi sur les banques ; les succursales du Trésor de la province de l'Alberta et toutes caisses de crédit, caisses populaires et autres sociétés coopératives de crédit ; les sociétés de fiducie, les compagnies de prêts et les compagnies d'assurances qui, après en avoir fait la demande, ont été désignées comme banques aux fins de la LPPE.

Renseignements

Administration des prêts aux petites entreprises
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-5539

Banque fédérale de développement (BFD)

BIEN QUE LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT soit une société d'État dont le rôle est de promouvoir et d'aider la plupart des entreprises au Canada, dont celles qui en sont à l'étape du démarrage, elle accorde une attention particulière aux besoins des petites et moyennes entreprises.

Voici deux principaux services offerts par la BFD :

- des services financiers, soit prêts, garanties de prêt et placements bancaires ;
- des services de gestion-conseil notamment en matière d'orientation et de formation.

En outre, la BFD supplée aux services des institutions financières du secteur privé en accordant des prêts, pour des projets sérieux, aux entreprises qui n'ont pu obtenir de fonds ailleurs à des conditions raisonnables.

Renseignements

Succursale locale de la BFD, (dont l'adresse se trouve dans les pages bleues de l'annuaire des téléphones)
ou
Banque fédérale de développement
800, place Victoria
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1L4
Tél. : (514) 283-5904

Renseignements

Centre d'emploi du Canada de la localité (dont l'adresse se trouve dans les pages bleues de l'annuaire des téléphones)

La planification de l'emploi

LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION gère des programmes essentiellement destinés à faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre, par exemple, réintégration sur le marché du travail des personnes qui sont restées sans emploi pendant longtemps ; aide aux jeunes éprouvant des difficultés reliées au passage de l'école au marché du travail ; aide aux femmes qui intègrent ou réintègrent la population active. Ces programmes permettent en outre aux employeurs et aux employés d'acquérir de nouvelles compétences en vue de s'adapter aux changements technologiques et à la concurrence.

Développement des collectivités

CE PROGRAMME A ÉTÉ instauré, dans le cadre de la planification de l'emploi, pour aider des collectivités désignées de régions non-métropolitaines aux prises avec un taux de chômage exceptionnellement élevé à déterminer, élaborer et prendre des mesures d'adaptation pertinentes. Ce programme offre cinq options, dont l'une consiste en des centres d'aide aux entreprises qui offrent sur place, aux petites entreprises, des services techniques et consultatifs de même qu'une aide à l'investissement, sous forme de prêts, pouvant aller jusqu'à 75 000 $ par entreprise. Une autre option, l'encouragement à l'activité indépendante, consiste à verser une subvention de 180 $ par semaine, pendant un maximum de 52 semaines, à des travailleurs admissibles à des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être social, pour les aider à créer leur propre entreprise.

Renseignements

Ministère de la diversification de l'économie de l'Ouest
Bureau 1500, Place du Canada
9700, avenue Jasper
EDMONTON (Alberta)
T5J 4H7
Tél. : (403) 495-4164
(604) 666-6256 (Vancouver)
(306) 975-4375 (Saskatoon)
(204) 983-4472 (Winnipeg)

Programme de diversification de l'économie de l'Ouest (MDEO)

CE PROGRAMME S'ADRESSE AUX particuliers et aux organismes dont les projets devraient contribuer à la diversification économique de l'Ouest canadien. Il couvre tous les secteurs à l'exception de la vente au détail et des services personnels, sociaux et financiers. L'aide financière est octroyée sous la forme de contributions remboursables et non remboursables, et de garanties de prêt. Les niveaux d'aide et les conditions du financement sont déterminés selon chaque cas.

Renseignements

Siège social de l'APÉCA
C.P. 6051
644, rue Main
MONCTON (Nouveau-Brunswick)
E1C 9J8
Tél. : (506) 857-6523
1-800-561-7862 (sans frais)
(902) 426-8361 (Halifax)
(902) 566-7492 (Charlottetown
(506) 452-3184 (Fredericton)
(709) 772-2751
(709) 772-6256 (St. John's)
Entreprise Cap-Breton à Sydney
(902) 564-3614

Programme Action de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA)

CE PROGRAMME FAVORISE LA croissance des revenus gagnés et des possibilités d'emploi dans l'Atlantique en offrant une aide financière qui stimule, directement ou indirectement, l'établissement de petites et moyennes entreprises, leur expansion et l'appui à celles-ci. Parmi les secteurs admissibles, figurent les services aux entreprises, les établissements commerciaux de recherche et développement (R-D), les services au commerce transitaire, les services reliés à l'exploitation minière, les services de réparation et d'entretien, d'entreposage et d'emmagasinage.

L'aide peut prendre la forme d'une assurance-prêt pour les nouveaux capitaux d'investissement de 100 000 $ ou plus, d'une réduction des frais

d'intérêt applicables à l'emprunt de nouveaux capitaux d'investissement de 25 000 $ ou plus, de contributions représentant jusqu'à 75 P. 100 des frais de démarrage ou de commercialisation de l'entreprise, d'études de marché, de placement de capital de risque ou d'occasions d'échanges de technologies, pour la mise en oeuvre d'études de faisabilité ou pour enquêter sur les possibilités d'obtention de licences pour la mise en marché de produits et de services nouvellement mis au point.

Les contributions peuvent couvrir jusqu'à 50 p. 100 des frais engagés pour retenir les services de personnes compétentes, pour un an, en vue de la mise en oeuvre d'un plan de commercialisation. Ce programme permet également d'accorder aux innovateurs une aide pouvant représenter jusqu'à 60 p. 100 des frais de R-D reliés à la mise au point d'un nouveau produit, procédé ou service réalisable sur le plan scientifique. Pour la construction d'une nouvelle installation, les chefs d'entreprise peuvent bénéficier d'une contribution représentant jusqu'à 50 p. 100 du coût d'immobilisation. Enfin, les projets d'agrandissement ou de modernisation d'une installation de même que le lancement d'un nouveau produit peuvent faire l'objet de contributions couvrant jusqu'à 30 p. 100 des coûts.

Programme industriel de base du FedNor

CE PROGRAMME A POUR objet de favoriser la mise sur pied de nouvelles installations, la modernisation et l'agrandissement d'installations en activité dans le nord de l'Ontario, à partir des divisions de recensement de Parry Sound et de Nipissing.

Les industries de services admissibles sont les suivantes : services de réparation aux industries de fabrication, de transformation ou d'aquaculture ; services informatiques ; reprographie ; graphisme ; dessin ; études de marché ; emballage ; services d'essai et de photogrammétrie ; commerce transitaire ; crédit-bail et location de machines industrielles, de matériel et de meubles de bureau ; entreposage et emmagasinage ; réparation de moteurs électriques et soudage ; services d'organisation de congrès ; services de démonstration (excepté la vente) ; créations de mode (habillement) ; services d'inventoriage, d'expédition postale et de patronage (industrie du vêtement).

Pour recevoir une aide financière, le requérant doit couvrir au moins 20 p. 100 du coût du projet d'immobilisation, qui peut se situer entre 25 000 $ et 15 millions de dollars. Pour les projets d'expansion du marché, le coût total ne doit pas être inférieur à 5 000 $.

Programme d'aide aux entreprises rurales du FedNor

CE PROGRAMME A POUR objectif d'aider les petites entreprises, dont celles qui sont au stade du démarrage, de la région rurale du nord de l'Ontario, à partir des divisions de recensement de Parry Sound et de Nipissing, à l'exclusion de Thunder Bay, Sault-Sainte-Marie, North Bay, Timmins ainsi que de la municipalité régionale de Sudbury.

Les industries de services admissibles sont les suivantes : services de réparation à d'autres entreprises admissibles ; commerce de détail et de gros ; entreposage et emmagasinage. Les services professionnels suivants sont aussi admissibles : architecture, génie, informatique, traitement des données et sciences scientifiques.

L'aide financière peut représenter jusqu'à 75 p. 100 des coûts d'immobilisations, soit un maximum de 75 000 $ pour la construction d'une nouvelle installation et de 100 000 $ pour l'agrandissement ou la modernisation d'une installation en activité. Les coûts d'immobilisations du projet doivent se situer entre 15 000 $ et 135 000 $. Les projets admissibles doivent aussi comporter les caractéristiques suivantes : être commercialement rentables, seraient irréalisables sans une aide financière, ne doivent pas désavantager les entreprises concurrentes, et doivent contribuer de façon importante à l'économie du Canada et du nord de l'Ontario. Enfin, la contribution du requérant doit équivaloir à au moins 20 p. 100 du coût du projet.

Renseignements

Fednor
Siège social
302, rue Queen est
SAULT-SAINTE-MARIE (Ontario)
P6A 1Z1
Tél. : (705) 942-1327

Programme d'assurance-prêt du FedNor

AFIN D'INCITER DAVANTAGE LE secteur privé à investir dans le nord de l'Ontario, le programme d'assurance-prêt du FedNor a été institué pour aider les entreprises admissibles à obtenir un financement à long terme qui, autrement, ne leur serait pas offert.

Les secteurs admissibles sont les suivants : certaines industries agricoles ; certaines industries de services aux entreprises ; établissements commerciaux de R-D ; commerce transitaire ; industrie minière et services connexes ; réparation de moteurs électriques et soudage ; crédit-bail et location de machines et d'équipement industriels ; crédit-bail et location de meubles et de machines de bureau ; entreposage et emmagasinage ; services de réparation à l'industrie et au secteur des richesses naturelles ; services de réparation des engins de pêche, de raccommodage des filets de pêche et d'écloserie ; informatique et services connexes ; architecture, sauf pour l'élaboration de plans de résidences ; génie ; reprographie ; services d'organisation de congrès et de démonstration, excepté la vente ; créations de mode (habillement) ; graphisme ; services d'inventoriage ; expédition postale ; recherche en commercialisation ; emballage ; conception de patrons (industrie du vêtement) ; dessin ; essais, à l'exception des services médicaux et cliniques ; photogrammétrie.

En vertu de ce programme, 85 p. 100 des prêts peuvent être assurés à condition que le prêt se situe entre 100 000 $ et 15 millions de dollars, couvre une période n'excédant pas 15 ans et qu'il serve uniquement à financer le coût d'immobilisations d'un projet admissible. La contribution du requérant au projet doit équivaloir à au moins 20 p. 100 du coût. Une assurance-prêt ne peut-être consentie à des fins de fusion, de refinancement ou d'acquisition d'installations en activité.

Programme de développement des entreprises (PDE)

CE PROGRAMME QUINQUENNAL S'INSCRIT dans l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec signée le 9 juin 1988. La région désignée comprend l'est, l'ouest et le nord du Québec.

Les industries de services admissibles comptent, notamment, certains services de réparation, des services techniques ou scientifiques en hydrographie, en océanographie ainsi que des services de recherche sur la pêche, la culture en serre et la culture hydroponique.

Pour les entreprises commerciales, l'aide octroyée se répartit en quatre catégories :

- 75 p. 100 (jusqu'à concurrence de 8 000 $) du coût de services d'experts-conseils ;
- 50 p. 100 des coûts d'immobilisations d'un projet, à l'exception du terrain (jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars) ;
- 50 p. 100, 33,5 p. 100 et 25 p. 100 respectivement des coûts d'exploitation pendant les trois premières années (jusqu'à concurrence de 150 000 $ par année) et 50 p. 100 des coûts d'immobilisations des actifs mis en commun par plusieurs entreprises commerciales d'un secteur admissible ;
- 50 p. 100 des coûts afférents aux études et analyses de marché, à la participation à des foires commerciales, des conférences et aux voyages entrepris en vue d'échanges de technologies, de la sollicitation de fonds ou de la formation éventuelle d'entreprises en participation, la contribution maximale étant de 750 000 $.

Programme de relance industrielle pour l'Est de Montréal (PRIEM)

CE PROGRAMME S'APPLIQUE AU territoire désigné de l'Est de Montréal. Les industries de services admissibles sont les suivantes : informatique et services connexes ; dessin ; crédit-bail et location de machines et d'équipement industriels ; crédit-bail et location de meubles et de machines de bureau ; réparation de moteurs électriques ; soudage ; entreposage et emmagasinage ; réparation et remise à neuf de matériel pour d'autres entreprises admissibles ; services de R-D ; commerce transitaire.

L'aide accordée dans le cadre de ce programme peut représenter jusqu'à 75 p. 100 des coûts de services d'experts-conseils et jusqu'à 50 p. 100 des coûts des services de professionnels engagés pour un maximum d'un an afin de mettre en œuvre un plan de commercialisation (jusqu'à concurrence de 150 000 $).

L'aide peut atteindre 60 p. 100 des coûts d'établissement et jusqu'à 35 p. 100 des coûts d'immobilisations pour la construction de nouvelles installations, l'agrandissement ou la modernisation d'entreprises en activité (jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars).

Les fournisseurs, commerciaux et non commerciaux, de services en commun à d'autres entreprises sur le territoire désigné bénéficient également d'une aide financière afin de renforcer leur position concurrentielle sur le marché. Les contributions couvrent jusqu'à 50, 33⅓ et 25 p. 100 respectivement des frais d'exploitation pour les trois premières années de fonctionnement (jusqu'à concurrence de 150 000 $ par année) et 25 p. 100 des coûts d'immobilisations supérieurs à 25 000 $ (jusqu'à concurrence de 750 000 $).

Industrie, Sciences et Technologie

Le ministère publie les Programmes et services d'ISTC dans lequel il répertorie les principaux programmes et services d'Industrie, Sciences et Technologie Canada qui travaille à asseoir la compétitivité industrielle du Canada et à encourager l'excellence dans les domaines des sciences et de la technologie.

Centres de services aux entreprises d'ISTC et Centres de commerce extérieur

LES CENTRES DE SERVICES aux entreprises et les centres de commerce extérieur fournissent des avis, des conseils, des renseignements et de l'aide à

Renseignements

Industrie, Sciences et Technologie Canada
800, place Victoria
C.P. 376
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1J2
Tél. : (514) 283-5322

Renseignements

Tous les bureaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada
(Voir annexe)
Direction des consultations extérieures,
Industrie, Sciences et Technologie
255, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 945-1327

la recherche sur l'ensemble des programmes et des services d'ISTC et du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur destinés aux entreprises. Ces centres ont accès à d'importantes bibliothèques informatisées de recherche sur les affaires et le commerce.

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)

LE PDME EST UN programme à frais partagés dont l'objet est d'accroître les exportations de biens et de services canadiens. Il permet de venir en aide aux entreprises canadiennes qui se lancent dans diverses activités de promotion des exportations, par exemple : participation à des foires commerciales reconnues à l'étranger ou à des voyages à des fins de recherche de marchés ; organisation de visites d'acheteurs étrangers au Canada ; appels d'offres ; établissement de bureaux de vente permanents à l'étranger (à l'exception des États-Unis) ; élaboration d'ententes de commercialisation (pour des moyennes entreprises) ; participation aux activités spéciales d'organismes non commerciaux, sans but lucratif, des secteurs des produits alimentaires, des produits agricoles ou de la pêche ou aux activités d'offices et d'établissements de commercialisation et participation à des missions commerciales organisées par le gouvernement fédéral.

Les organismes admissibles sont les suivants : entreprises constituées en sociétés ; entreprises indépendantes de professionnels, organismes non commerciaux ; agences, associations ou offices de commercialisation spécialisés dans les produits alimentaires, les produits agricoles ou de la pêche ; organismes corporatifs privés sans but lucratif qui oeuvrent à l'échelle nationale.

Les entreprises constituées en sociétés doivent être établies et en activité au Canada, s'être occupées de vente pendant au moins deux ans ou avoir enregistré un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 000 $. De plus, elles doivent satisfaire aux exigences suivantes : avoir des capacités de commercialisation et de gestion satisfaisantes, être financièrement aptes à mener à bien le projet et offrir un produit ou un service sur les marchés d'exportation qui réponde aux normes de contenu canadien dans une proportion de 60 p. 100.

En outre, pour que leur demande soit étudiée, les requérants doivent être répertoriés dans le Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires (RADAR) d'ISTC ou le Réseau mondial d'information sur les exportations (WIN-Exports) d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Sont aussi étudiées les demandes des organismes s'apprêtant à joindre ces réseaux ou qui ont respecté les exigences en fait de rapport et de remboursement dans le cadre de l'aide reçue antérieurement aux termes du PDME.

Nouveaux exportateurs aux États frontaliers

LE PROGRAMME OFFRE AUX entreprises des informations sur les aspects essentiels de l'exportation et aide les exportateurs dans la mise en marché dans les États américains frontaliers de leurs produits et services. Ce programme offre des séances d'information dans les consulats canadiens situés dans les États où les entreprises veulent exporter leurs produits. Les sujets abordés sont aussi variés que le calcul du prix, la promotion des produits et les formalités exigées à la frontière par les douaniers et les courtiers.

Renseignements

Tous les centres de commerce international (dans les bureaux régionaux d'Industrie, Sciences et Technologie Canada dont l'adresse se trouve dans les pages bleues de l'annuaire des téléphones)

Direction des programmes d'exportation et d'investissement
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
OTTAWA (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 996-7155
ou ligne spéciale du Centre d'information sur le Commerce extérieur
993-6435 (OTTAWA)
1-800-267-8376 (sans frais)

Nouveaux exportateurs au sud des États-Unis (NEXUS)

NEXUS EST UN PROGRAMME d'une visite de trois jours dans un nouveau marché. Ces voyages sont souvent organisés en conjonction avec des foires commerciales et comprennent des séances d'information, des ateliers de travail et des programmes individuels. L'accent est mis sur l'identification des caractéristiques du marché, des tendances et des aspects légaux et financiers des exportations. Le programme permet aussi aux entreprises de se familiariser avec les réseaux de distribution locaux, et de se faire connaître sur les nouveaux marchés.

Renseignements
(voir page 6)

Programme d'apports technologiques (PAT)

CE PROGRAMME FAVORISE L'ACQUISITION de techniques étrangères dont le Canada a besoin pour mettre au point de nouveaux produits, procédés et services ou pour améliorer ceux qui sont déjà sur le marché. Ce programme comporte deux volets, soit les Services du PAT à l'étranger et le Fonds du PAT. Le premier aide les chefs d'entreprise à déterminer les techniques étrangères dont ils ont besoin, à interpréter les différences qui existent sur le plan commercial et légal en ce qui a trait à l'échange des technologies et à se préparer à leurs visites à l'étranger. Bien que tout organisme en activité au Canada puisse se prévaloir de ces services, ceux-ci s'adressent en particulier aux petites et moyennes entreprises dont les ressources, les relations et les réseaux internationaux sont limités.

Le Fonds du PAT offre une aide financière aux chefs d'entreprise canadiens pour leur permettre de se procurer les techniques étrangères dont ils ont besoin afin d'améliorer leur position concurrentielle et d'assurer leur expansion. Ce fonds sert aussi à couvrir les frais des démarches entreprises à l'échelle internationale dans le cadre de projets de R-D portant sur une technique étrangère.

Renseignements

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
OTTAWA (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 996-0971

Programme sur les répercussions de la technologie

CE PROGRAMME A ÉTÉ conçu pour appuyer les projets de recherche et de démonstration qui permettent de mieux faire comprendre les répercussions des progrès technologiques et contribuent à sensibiliser davantage la population quant aux aspects humains et sociaux de l'utilisation des technologies les plus récentes sur le marché du travail. Il comporte deux grands objectifs :

- appuyer la recherche sur les répercussions humaines et sociales des progrès technologiques appliqués au milieu du travail ;
- appuyer les projets pilotes et les projets de démonstration illustrant les méthodes à adopter pour assurer la collaboration en ce qui a trait à la mise en oeuvre des innovations technologiques.

La priorité est accordée aux associations syndicales et aux regroupements patronaux-syndicaux qui sont directement touchés par les progrès technologiques.

Des contributions allant jusqu'à 10 000 $ sont offertes pour les projets de recherche. Les requérants qui proposent des projets nécessitant plus de 50 000 $ doivent s'attendre à partager les coûts.

Renseignements

Coordonnateur du programme
Programme sur les répercussions de la technologie
Travail Canada
OTTAWA (Ontario)
K1A 0J2
Tél. : (819) 997-5470

Renseignements

Programme de mise en valeur de la technologie
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-1907

Programme de mise en valeur de la technologie (PMVT)

CE PROGRAMME OFFRE UNE aide financière aux centres de technologie afin de favoriser, au Canada, l'acquisition, la mise au point et la diffusion de technologies ainsi que l'acquisition de compétences en gestion dans des domaines complexes, notamment dans des petites et moyennes entreprises. Le PMVT vise à améliorer la compétitivité et la productivité de l'industrie canadienne.

Le Conseil canadien des fabricants et des détaillants (CCFD) est l'un des centres de technologie fondés dans les limites de ce programme. Le CCFD est un organisme national sans but lucratif qui regroupe les membres du Conseil canadien du commerce de détail, de l'Institut canadien des textiles et de l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement. Le CCFD encourage le recours aux technologies et aux procédés de fabrication qui permettent d'assurer la compétitivité des petites et moyennes entreprises spécialisées dans le domaine des textiles et du vêtement de même que celle des détaillants qui vendent leurs produits.

La société CADMI Microelectronics/Microélectronique inc. est un autre centre de technologie fondé en vertu du PMVT. Elle aide les petites et moyennes entreprises à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux en les encourageant à adopter de nouvelles techniques et en leur fournissant les compétences techniques et le savoir-faire dont elles ont besoin.

Renseignements

Programme de la microélectronique et du développement des systèmes
Direction des programmes et de la planification
Direction générale de l'industrie des technologies d'information
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-3476

Programme de la microélectronique et du développement des systèmes

CE PROGRAMME OFFRE UNE aide financière destinée à l'élaboration de systèmes microélectroniques et informatiques utilisant des technologies de pointe qui permettront d'améliorer la compétitivité internationale des industries canadiennes de la fabrication, du traitement ou des services. Ce programme comporte deux volets connexes :

La microélectronique — R-D sur des composantes innovatrices de systèmes et de sous-systèmes de pointe, dont la technologie servant à la conception et au traitement.

L'élaboration de systèmes — R-D sur les systèmes informatiques et microélectroniques utilisant des technologies de pointe devant être appliquées aux industries de la fabrication, du traitement et des services.

L'aide accordée en vertu de ce programme couvre jusqu'à 50 p. 100 des coûts des projets admissibles, soit au maximum 5 millions de dollars. Un remboursement global est requis pour les contributions supérieures à 500 000 $.

Toutes les sociétés imposables en activité au Canada sont admissibles, y compris les entreprises spécialisées dans la fabrication et le traitement de même que les industries de services dotées de systèmes d'ingénierie informatique et les entreprises spécialisées dans l'élaboration de systèmes. Les requérants doivent déposer leur demande avant le 31 mai 1991.

Programme des technologies stratégiques

CE PROGRAMME OFFRE UNE aide financière aux entreprises de R-D et aux chefs d'entreprise formant des regroupements en vue de l'application de la technologie dans les domaines du matériel industriel de pointe, de la biotechnologie et de l'informatique. Le regroupement de sociétés, d'universités et d'instituts de recherche partage les risques inhérents à l'élaboration et à l'application de ces technologies de pointe. Les projets de R-D soumis doivent porter sur des technologies non encore mises en marché et les projets concernant les applications de la technologie doivent en être au stade de l'élaboration.

Ce programme vise à aider l'industrie canadienne à élaborer et appliquer la technologie nécessaire à :

- la mise au point de produits et de services à valeur ajoutée, qui soient concurrentiels sur les marchés internationaux ;
- l'augmentation de la valeur de biens de consommation et la diversification des produits des entreprises spécialisées dans l'exploitation des richesses naturelles ;
- l'amélioration de la productivité et de la qualité des procédés de fabrication.

Les projets admissibles doivent comporter de sérieux risques sur le plan technologique, la possibilité d'être rentables pour les participants et d'améliorer la compétitivité internationale des entreprises faisant partie du regroupement de même que celle de certaines sociétés spécialisées dans d'autres secteurs (grâce à l'accès à la nouvelle technologie).

Sont admissibles tous les regroupements de sociétés imposables et tous les consortiums d'entreprises sans but lucratif en activité au Canada, pourvu que le regroupement proposé soit formé exclusivement pour mener des projets en collaboration axés sur la technologie et que la majorité des fonds proviennent de sources non gouvernementales.

Renseignements

Alliances des technologies d'information
Direction générale de l'industrie des technologies d'information
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-5598

Alliances des matériaux industriels avancés
Direction des matériaux industriels avancés
Direction générale de la transformation des richesses naturelles
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-3084

Alliances de la biotechnologie
Direction de la biotechnologie et des produits d'hygiène
Direction générale de la transformation des richesses naturelles
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-3138

Bureaux régionaux d'ISTC dont la liste se trouve en annexe du présent document

Service d'investissement

LE CENTRE FINANCIER DE LA PME facilite la liaison entre les éventuels investisseurs et les entrepreneurs qui lancent une entreprise commerciale ou une entreprise de services. Les chefs d'entreprise en quête de capitaux s'inscrivent au centre auquel ils remettent leur plan d'investissement. Travaillant en collaboration avec la Bourse de Montréal, le personnel du centre se charge de présenter les chefs d'entreprise à des sociétés de capital-risque.

Les droits d'inscription et de présentation s'élèvent à 350 $ et à 100 $ respectivement, et les frais de transaction à 2 p. 100 du montant investi.

Ce centre facilite l'accès au capital-risque, et aux négociations directes avec les investisseurs, en plus d'aider ses clients à préparer leurs projets et à trouver d'autres sources d'investissement. Les fonds de ce centre du secteur privé proviennent en partie d'Industrie, Sciences et Technologie Canada.

Renseignements

Centre financier de la PME
1720, rue Cunard
LAVAL (Québec)
H7S 2B2
Tél. : (514) 682-5081

PROGRAMMES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Entente auxiliaire sur le développement de la petite entreprise découlant de l'Entente de développement économique entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest

CETTE ENTENTE AIDE LES chefs de petites entreprises à explorer de nouvelles possibilités d'expansion dans les Territoires du Nord-Ouest et à investir dans de nouvelles affaires rentables ou dans la modernisation et l'amélioration de leurs installations.

Programme d'incitation à l'expansion des petites entreprises

CE PROGRAMME OFFRE UNE aide financière aux nouvelles entreprises qui peuvent contribuer à l'élargissement et à la diversification de l'assise économique des Territoires du Nord-Ouest en créant ou en maintenant des emplois, en exploitant les ressources locales, en tirant parti de la mise en valeur des ressources, en réduisant les importations, en suscitant des exportations, ou en offrant des services à la population des Territoires du Nord-Ouest. Une aide est aussi offerte aux entreprises qui agrandissent, améliorent ou modernisent leurs installations afin d'augmenter leur productivité, leur rendement et leur rentabilité. Même si ce programme s'adresse en particulier au résidents des Territoires du Nord-Ouest, les particuliers ou sociétés de l'extérieur de cette région qui sont membres d'entreprises en participation dans les Territoires du Nord-Ouest peuvent aussi être admissibles.

Pour les nouvelles entreprises, le financement peut couvrir jusqu'à 40 p. 100 des coûts admissibles d'un projet (soit au maximum 200 000 $). Pour celles qui agrandissent, améliorent ou modernisent leurs installations, il peut couvrir jusqu'à 30 p. 100 des coûts admissibles et le maximum est fixé à 100 000 $. Les requérants doivent fournir au moins 20 p. 100 du capital.

Renseignements

Directeur adjoint
Secrétariat de l'Entente sur le développement économique
C.P. 1030
YELLOWKNIFE (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2N7
Tél. : (403) 920-8745

Programme des Centres de services aux entreprises

CE PROGRAMME AIDE À réduire les frais de démarrage et d'exploitation des nouvelles entreprises et leur donne accès à certains services techniques et de gestion. Des locaux leur sont offerts aux termes d'un bail de trois à cinq ans, donnant ainsi aux entreprises le temps d'établir leur rentabilité et de s'installer ailleurs.

En vertu de ce programme, des particuliers, des entreprises ou des associations communautaires instaureront jusqu'à trois centres de services aux entreprises. Le financement offert pourra couvrir jusqu'à 30 p. 100 des coûts admissibles d'un projet, soit 500 000 $ au maximum, par centre.

Programme d'aide à l'expansion des entreprises

CE PROGRAMME VISE À stimuler l'expansion des entreprises et à créer des emplois dans les Territoires du Nord-Ouest. Il offre une aide financière aux entreprises établies ou qui sont au stade du démarrage pour couvrir l'achat de matériel, les frais d'installation, de rénovation, d'amélioration ou d'agrandissement d'installations servant à l'exploitation de leur commerce. Les chefs d'entreprise qui mènent des études de faisabilité et de marchés reliées au projet peuvent également bénéficier de cette aide.

Les entreprises peuvent recevoir jusqu'à 10 000 $ pour chaque année-personne à plein temps créée, jusqu'à concurrence de 50 000 $; l'aide fournie peut aussi couvrir jusqu'à 25 p. 100 du coût total d'un projet.

Prêts et garanties de prêts aux entreprises

CE PROGRAMME OFFRE DES prêts, des garanties de prêts et des contributions aux chefs d'entreprise qui ne peuvent obtenir autrement un financement à des conditions raisonnables.

Des prêts et des garanties de prêts de 500 000 $ au maximum, dont le remboursement peut être étalé sur 25 ans, sont consentis à un taux supérieur de 2 p. 100 au taux préférentiel pour l'achat de matériel, la création, la rénovation, l'amélioration ou l'agrandissement d'installations ou pour couvrir les frais d'inventaire en vue de l'exploitation d'une entreprise.

Aide financière aux entreprises

CE PROGRAMME S'ADRESSE AUX entreprises qui ont des difficultés financières ou d'autres besoins légitimes. Il complète les autres programmes d'aide des gouvernements territorial et fédéral. Pour être admissibles, les entreprises doivent être enregistrées dans les Territoires du Nord-Ouest, avoir un personnel équivalent à au moins cinq années-personnes ou offrir un service essentiel à la collectivité.

Renseignements

Agent des services aux entreprises
Centre de services aux entreprises
C.P. 1320
YELLOWKNIFE (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9
Tél. : (403) 920-3349

Prêts aux Inuits

DES PRETS ET DES garanties de prêts, jusqu'à concurrence de 250 000 $, sont consentis pour une période maximale de 15 ans, à un taux supérieur de 1 p. 100 au taux préférentiel. Sont admissibles les entreprises commerciales exploitées ou contrôlées par des Inuits.

Programme de capital-risque

CE PROGRAMME VISE À favoriser la constitution de capitaux propres dans toutes les régions des Territoires du Nord-Ouest. Les fonds sont constitués et gérés par des organismes privés. Une somme de 500 000 $ par année peut être accordée aux investisseurs. Toutes les entreprises des Territoires Nord-Ouest sont admissibles, sauf celles qui font de la prospection pétrolière et gazière ou qui effectuent des travaux de forage. Cependant, les sociétés qui offrent des services dans le domaine de l'exploitation pétrolière et gazière sont admissibles. À Yellowknife, les seules entreprises admissibles sont celles qui se spécialisent dans l'exploitation des ressources renouvelables.

Renseignements

Coordonnateur du commerce et de l'investissement
Ministère du Développement économique
et du Tourisme
C.P. 1320
YELLOWKNIFE (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9
Tél. : (403) 873-9388

YUKON

Entente auxiliaire entre le Canada et le Yukon sur l'aide à la petite entreprise

CE PROGRAMME, ADMINISTRÉ CONJOINTEMENT par ISTC et le ministère de la Petite entreprise du Yukon, offre aux petites entreprises des contributions non remboursables, remboursables ou remboursables à certaines conditions, couvrant jusqu'à 50 p. 100 des dépenses en immobilisations et certains frais de traitement et de salaires bruts. L'aide accordée par les deux gouvernements ne peut excéder 90 p. 100 du coût des projets. Certaines entreprises offrant des services de soutien aux industries et aux entreprises de transformation des richesses naturelles sont admissibles.

Bureau de développement commercial

CE BUREAU ASSURE LA liaison entre le gouvernement du Yukon et le public en ce qui a trait à la prestation de programmes, à la planification de l'activité commerciale et à l'aide aux entreprises.

Fonds de développement commercial

CE FONDS ENCOURAGE LA création de petites entreprises et favorise leur croissance en leur offrant une source de financement d'appoint. Il vise à financer une multitude d'activités du secteur privé, depuis les premières étapes de la recherche de débouchés et de la planification de projets jusqu'à la construction d'une usine.

Ce fonds s'adresse aux petites et moyennes entreprises dont le revenu brut annuel est inférieur à 5 millions de dollars et qui comptent moins de 100 employés. Elles doivent être enregistrées au Yukon comme société, société en nom collectif ou entreprise à propriétaire unique. Ce fonds vise également les particuliers qui envisagent de créer une entreprise ou un organisme communautaire. Les organismes communautaires comme les coopératives, les associations, les chambres de commerce et autres organismes sans but lucratif ainsi que les entreprises détenues ou contrôlées par un groupement reconnu sont aussi admissibles.

En règle générale, une aide financière est offerte aux organismes qui ne peuvent obtenir un financement de prêteurs conventionnels ou qui ne peuvent réunir de sommes suffisantes. Pour être admissibles, les requérants doivent consacrer le plus de capital possible à leur projet. Une part de capital moindre pourra être exigée des personnes qui ont systématiquement de la difficulté à obtenir des capitaux, notamment la population rurale, les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les entreprises communautaires. L'aide offerte ne peut excéder 500 000 $.

Les prêts à faible taux d'intérêt et les garanties de prêts aident à couvrir les coûts d'immobilisations, d'inventaire et d'exploitation. Les prêts sont offerts au taux de la Banque du Canada pour des périodes allant de plusieurs mois à 15 ans. Les garanties de prêt le sont moyennant le paiement annuel d'une somme équivalant à 1,5 p. 100 de la valeur de la garantie pour chaque année durant laquelle celle-ci sera en vigueur.

Des contributions remboursables ou non remboursables sont octroyées à certaines conditions pour couvrir une partie des coûts d'immobilisations et

des frais d'exploitation ou du coût de projets d'expansion. Ces contributions couvrent jusqu'à 50 p. 100 des dépenses admissibles au chapitre de la commercialisation (soit 5 000 $ au maximum) et jusqu'à 75 p. 100 des dépenses reliées à l'expansion des marchées d'exportation (jusqu'à concurrence de 7 500 $).

L'octroi de contributions non remboursables couvrant jusqu'à 15 p. 100 des coûts d'immobilisations répond à des conditions plus sévères ; cette forme d'aide est réservée aux projets d'expansion, aux organismes communautaires, aux groupes qui veulent fonder une entreprise communautaire, aux organismes communautaires constitués en sociétés, à la population rurale, aux femmes, aux Autochtones et aux personnes handicapées. Sont aussi admissibles les personnes qui veulent investir dans l'entreprise de leur employeur, dans le Territoire même, et les résidents du Yukon qui projettent d'acheter les actions avec droit de vote d'une entreprise commerciale présentant un grand intérêt pour l'économie du Yukon. Un organisme communautaire (association, coopérative ou groupement visant à favoriser l'expansion économique et le développement social d'une collectivité ou d'une bande) peut obtenir une contribution non remboursable couvrant jusqu'à 25 p. 100 des coûts d'immobilisations décrits dans un plan d'entreprise approuvé, jusqu'à concurrence de 100 000 $.

Fonds de développement communautaire

CE FONDS VISE À accroître la participation de tous les résidents du Yukon à l'activité économique en réduisant les obstacles auxquels doivent faire face les Autochtones, les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et la population rurale désireux d'y participer, et à leur permettre ainsi de contribuer davantage au développement local.

L'aide accordée, qui peut s'ajouter au financement obtenu d'autres sources, ira de préférence aux projets exigeant la participation directe (au comptant ou en nature) du groupe requérant. Les bénéficiaires recevront des contributions remboursables ou non remboursables n'excédant pas 100 000 $ par projet, par année, pour couvrir les dépenses admissibles.

Les organismes suivants sont admissibles : gouvernement local, associations communautaires, bandes indiennes, sociétés sans but lucratif, associations de développement et coopératives. D'autres organismes et des particuliers peuvent également être admissibles dans certaines circonstances. Les projets soumis pourront porter sur l'un ou l'autre des domaines suivants (ou sur plusieurs à la fois) : recherche et planification communautaires, formation, perfectionnement en gestion, création d'emplois, amélioration des installations et des services communautaires et accroissement des moyens de subsistance.

Programme de recyclage des petites entreprises Canada/Yukon

CE PROGRAMME EST UNE initiative conjointe des gouvernements du Yukon et du Canada conçue pour aider les travailleurs occupant un emploi à acquérir de nouvelles compétences pour faire face à l'évolution des technologies et des marchés. Les employeurs du secteur privé, les travailleurs indépendants, les sociétés d'État, divers organismes et les personnes qui ont un emploi peuvent en bénéficier.

Des subventions salariales représentant, respectivement, 60 et 25 p. 100 des salaires sont accordées pour la formation institutionnelle et la formation

Renseignements

Coordonnateur des projets
Programme d'incitation à l'expansion des petites entreprises
Bureau de développement commercial
Développement économique du Yukon
211, rue Main, bureau 400
C.P. 2703
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 2C6
Tél. : (403) 667-3011

C.P. 810
DAWSON CITY (Yukon)
YOB 1SO
Tél. : (403) 993-5747

C.P. 226
WATSON LAKE (Yukon)
YOA 1C0
Tél. : (403) 536-2178

ROSS RIVER (Yukon)
YOB 1FO
Tél. : (403) 969-2603

C.P. 784
FARO (Yukon)
YOB 1KO
Tél. : (403) 994-3424

interne, jusqu'à concurrence de 300 $ par semaine. La somme versée peut atteindre, au maximum, 20,00 $ l'heure pour la formation institutionnelle directe, et jusqu'à 10 000 $ par lieu d'emploi pour couvrir une partie du coût des installations ou du matériel nécessaire à l'embauche de personnes handicapées. Des fonds pour d'autres coûts peuvent aussi être disponibles.

Programme d'emplois d'été Canada/Yukon

CE PROGRAMME DE SUBVENTIONS salariales financé par les gouvernements du Yukon et du Canada permet d'offrir des emplois aux étudiants et aux jeunes du Yukon. Sont admissibles les employeurs suivants : entreprises privées, municipalités, bandes autochtones, organismes sans but lucratif et personnes exerçant une activité sans but lucratif. Ce programme est destiné aux étudiants et aux jeunes âgés de quinze à vingt-cinq ans.

Les subventions accordées aux employeurs du secteur privé couvrent 50 p. 100 du salaire horaire jusqu'à concurrence de 3 $ l'heure pour les emplois de 40 heures par semaine. Elles sont versées pendant une période allant de 6 à 18 semaines.

Services de consultation en ressources humaines

CE PROGRAMME VISE À aider les employeurs du Yukon à élaborer et appliquer un plan de perfectionnement des ressources humaines devant entraîner à une meilleure utilisation de ces ressources.

Les employeurs ont ainsi la possibilité de réviser et d'élaborer des plans de gestion du personnel qui conviennent à leur entreprise et à ses exigences.

Programme d'encouragement de l'apprentissage

CE PROGRAMME, QUI VISE à fournir aux résidents du Yukon de nouvelles occasions d'apprendre certains métiers désignés comme «métiers à apprentissage» au Yukon, s'étend aussi à certains services commerciaux et personnels. Des subventions salariales n'excédant pas 3,50 $ l'heure sont accordées aux employeurs du secteur privé, à des organismes sans but lucratif, aux municipalités et aux bandes indiennes qui emploient un compagnon inscrit conformément aux exigences du programme.

Les apprentis inscrits doivent être des résidents du Yukon âgés d'au moins seize ans qui remplissent les exigences du règlement sur la formation des apprentis ou des compagnons inscrits au Yukon ayant travaillé 20 heures par semaine ou moins, aux termes de leur contrat d'apprentissage, pendant les deux mois qui ont précédé la date de présentation de leur demande. Les ententes de formation conclues porteront sur une période minimale d'un an et pourront être renouvelées chaque année, jusqu'à ce que l'apprenti ait obtenu son attestation de compétence.

Programme d'attestation du Yukon

CE PROGRAMME PRÉVOIT LA tenue d'examens et des cours de formation à l'intention des résidents du Yukon dans n'importe lequel des domaines désignés dans ce territoire, y compris certains services personnels ou commerciaux. Les attestations constituent un moyen reconnu, et souvent transmissible, de témoigner des connaissances et des compétences des

Renseignements

Conseiller, Formation de la main-d'œuvre
Direction de l'enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation
C.P. 2703
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 2C6
Tél. : (403) 667-5927
1-800-661-0408 (sans frais)

candidats. Tous les résidents du Yukon qui remplissent les exigences énoncées dans la loi ou le règlement régissant la pratique d'un métier donné peuvent obtenir une attestation.

Programme de formation des apprentis du Yukon

Ce programme prévoit l'enregistrement, la surveillance, la formation en classe et la coordination de l'apprentissage dans n'importe lequel des domaines correspondant aux «métiers à apprentissage» au Yukon, y compris les services personnels et commerciaux. Il s'adresse à tous les résidents du Yukon âgés d'au moins seize ans qui remplissent les exigences de scolarité établies pour l'apprentissage d'un métier donné, d'après le règlement sur la formation des apprentis du Yukon. Les employeurs admissibles doivent exercer leur activité au Yukon et avoir à leur service un compagnon possédant son attestation de compétence dans le métier en question, pour chaque apprenti inscrit.

Renseignements

Agent de la formation industrielle
Direction de l'enseignement supérieur
Ministère de l'Éducation
C.P. 2703
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 2C6
Tél. : (403) 667-5298
1-800-661-0408 (sans frais)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Programme «Centre d'information à l'entreprise»

CE CENTRE OFFRE DES services gratuits de conseils aux propriétaires et aux gestionnaires d'entreprises et à quiconque envisage d'entrer dans le monde des affaires. Il sert de point de référence sur tous les sujets liés aux affaires, tant en Colombie-Britannique qu'à l'étranger.

Programme d'aide aux associations

CE PROGRAMME, À FRAIS partagés également entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique, aide les associations commerciales, professionnelles et industrielles à fournir aux propriétaires et aux gestionnaires d'entreprises l'occasion d'améliorer leurs compétences en gestion. Des subventions, pouvant atteindre 2 500 $ par an, servent à couvrir les frais juridiques et professionnels, à mettre au point du matériel didactique ou à organiser des colloques ou d'autres activités visant à améliorer les compétences des membres des associations dans le domaine de la gestion.

Programme à l'intention des entreprises locales

CE PROGRAMME A ÉTÉ créé afin d'attirer l'attention sur le caractère légitime des entreprises locales et sur l'importance de leur contribution à l'économie de la province. Il offre aux chefs d'entreprise ou aux futurs chefs d'entreprise locaux, des publications et des conseils, et leur donne l'occasion de participer à des ateliers de formation et des projets de commercialisation.

Renseignements

Ministère du Développement régional
Division du développement des entreprises
712, rue Yates, 2e étage
VANCOUVER (Colombie-Britannique)
V8V 1X5
Tél. : (604) 387-0313

Renseignements

Ministère du Développement régional
Division des finances des entreprises
770, boul. Pacific sud
VANCOUVER (Colombie-Britannique)
V6B 5E7
Tél. : (604) 660-4188
(604) 687-0277 (Victoria)

Renseignements

Division des programmes de capital-risque
Mise en rapport des chefs d'entreprise et des investisseurs de capital-risque
Ministère du Développement régional
712, rue Yates, 5e étage
VICTORIA (Colombie-Britannique)
V8V 1X5
Tél. : (604) 387-0225
(604) 660-4080 (Vancouver)

Renseignements

Divisions des investissements et du développment des entreprises
770, boul. Pacific sud
VANCOUVER (Colombie-Britannique)
V6B 5E7
Tél. : (604) 660-4026
1-800-972-2255 (sans frais)

Renseignements

Politique, programme et développement et des services aux fournisseurs
Commission d'achat de la Colombie-Britannique
4000, place Seymour
VICTORIA (Colombie-Britannique)
V8X 4Y3
Tél. : (604) 389-3372
(604) 660-4071 (Vancouver)

Renseignements

Operations Internationales
Ministère du Commerce international et de l'Immigration
999, Place Canada, 6e étage
VANCOUVER (Colombie-Britannique)
V6C 3E1
Tél. : (604) 844-1800

Programme régional d'aide en capitaux de démarrage aux entreprises - Cautionnement de prêts

CE PROGRAMME AIDE LES petites entreprises à obtenir des prêts d'institutions financières classiques pour des projets viables. Il cautionne les prêts consentis par les établissements financiers de Colombie-Britannique, jusqu'à concurrence de 50 000 $ et pour la moitié, au plus, du montant requis.

Programme de capitaux de risque à la PME

CE PROGRAMME A POUR objet d'encourager le secteur privé à investir du capital-risque dans des domaines particuliers, notamment l'océanographie, la production de longs métrages, l'édition de livres, le remplacement des importations et l'exportation de services. L'aide est accordée sous la forme de crédits d'impôts représentant 30 p. 100 de l'investissement dans une société de capital-risque.

Venturenet

CE PROGRAMME CONSISTE EN un réseau électronique qui répertorie les possibilités d'investissement dans toute la Colombie-Britannique. Il met en rapport les chefs d'entreprise qui ont besoin de capitaux et les investisseurs qui sont prêts à effectuer des placements de capital-risque.

Politique d'achat - Marchés publics

LES AGENTS CHARGÉS DE l'établissement de la liste des fournisseurs collaborent directement avec les organismes publics municipaux et régionaux, les fournisseurs et les associations commerciales afin de repérer de nouvelles occasions de fournir des biens et des services au secteur public de la Colombie-Britannique, et d'y donner suite.

Représentation provinciale à l'étranger

LE GOUVERNEMENT DE LA Colombie-Britannique a ouvert des bureaux outre-mer afin :

- d'attirer et de favoriser de nouveaux investissements en Colombie-Britannique ;
- de stimuler et d'accroître l'exportation de produits manufacturés et de services de la province ;
- d'encourager les entrepreneurs étrangers à immigrer en Colombie-Britannique ;
- de favoriser le transfert et la mise au point de technologies répondant aux besoins de la Colombie-Britannique ;
- de rehausser le profil économique de la Colombie-Britannique à l'étranger.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Réseau des débouchés internationaux

CE RÉSEAU AIDE LES résidents de la Colombie-Britannique à repérer les possibilités en matière de commerce, de consultation et de grands projets dans le reste du Canada et à l'étranger. L'aide est fournie sous la forme d'une banque de données sur le réseau d'entreprises de cette province ; ces données portent sur les débouchés d'affaires et les grands projets, notamment sur les personnes-ressources à l'étranger et les possibilités d'import-export.

Programme de missions commerciales

LES MISSIONS COMMERCIALES À l'étranger sont commanditées et coordonnées par le personnel du ministère du Commerce international et de l'Immigration. L'aide couvre tous les frais de transport reliés à la mission, des services d'interprétation ainsi que de l'organisation de réceptions officielles.

Programme de développement de nouveaux marchés

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT commerciale de la Colombie-Britannique offre un programme de développement de nouveaux marchés par lequel les entreprises admissibles qui oeuvrent dans le domaine de l'exportation ou qui s'y intéressent, peuvent recevoir une aide financière pour des projets de développement de nouveaux marchés. L'aide réduit les risques financiers rattachés à des projets de mise en marché, est accordée sur une base de coûts partagés et est sujette à remboursement si le projet génère des ventes pour l'entreprise. Le programme a des exigences minimales de compte rendu et favorise une gestion saine de l'aide financière. Il contient pour cela des éléments qui favorisent les firmes qui ont du succès dans les nouveaux marchés visés.

L'aide varie selon la disponibilité des fonds et ne peut être accordée qu'une fois par année ou selon les critères du programme. Généralement elle couvre jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles, pour un maximum de 2 000 $.

Activités admissibles :

- voyages de développement de marchés hors de la Colombie-Britannique
- visites en Colombie-Britannique d'acheteurs étrangers
- participation à des foires commerciales hors de la Colombie-Britannique

Programme de garantie de prêts de capital pour les exportations

Ce programme offre une chance unique aux entreprises de la Colombie-Britannique d'obtenir des garanties de prêts pour fonds de roulement nécessaire au développement des exportations. Administré par la Société de développement commercial, ce programme est le seul en son genre dans la province à offrir une garantie avant-expédition du financement nécessaire pour des projets d'exportation.

Toutes les entreprises manufacturières, de transformation ou de services à haut degré de contenu provincial, engagées dans l'exportation de produits

Renseignements

Société de développement de la Colombie-Britannique
999 Place Canada, bureau 730
VANCOUVER (Colombie-Britannique)
V6C 3E1
Tél. : (604) 844-1900

hors de la province, sont admissibles à ce programme. Les consortiums d'exportateurs et les maisons de commerce sont admissibles s'ils achètent ou prennent possession de biens manufacturés ou transformés en Colombie-Britannique et destinés à l'exportation. La garantie de prêt peut couvrir jusqu'à 100 p. 100 des coûts admissibles pour 85 p. 100 des revenus de vente d'un contrat et pour un maximum de 2,5 milllion de dollars par compagnie.

Renseignements

Base d'information des sociétés
Société de Développement de la Colombie-Britannique
1405, rue Douglas, 5e étage
VICTORIA (Colombie-Britannique)
V8W 3C1
Tél. : (604) 356-7242

Programme Supplynet

CE PROGRAMME PERMET AUX fournisseurs de la Colombie-Britannique d'établir des liens avec une multitude d'organismes publics et de fournir à ces derniers des renseignements de la plus haute importance sur leurs produits et leurs services. Un module «occasions d'affaires» est actuellement mis sur pied pour présenter des données intéressant les gens d'affaires, soit les produits et les services achetés par le gouvernement de la province, les articles achetés en dehors de la province et les prévisions d'achat de biens et de services.

Renseignements

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la formation professionnelle
Édifice du Parlement
838, rue Fort, 2e étage
VICTORIA (Colombie-Britannique)
V8V 1X4
Tél. : (604) 387-3698
et bureaux locaux

Programme de prêts de risque aux étudiants

CE PROGRAMME A POUR objectif d'inciter les étudiants à acquérir l'expérience des affaires. L'aide est fournie sous la forme de prêts sans intérêt aux étudiants à plein temps qui veulent lancer une entreprise pour l'été seulement (d'avril à octobre). Les prêts sont de 2 000 $ au maximum et de 3 000 $ pour les partenariats.

Renseignements

Coordinateur
Éducation coopérative
Faculté de l'administration des affaires
Université Simon Fraser
BURNABY (Colombie-Britannique)
V5A 1S6
Tél. : (604) 291-3619

Programme de collaboration Entreprises/Université Simon Fraser

CE PROGRAMME, CRÉÉ EN vue de fournir aux étudiants en administration des affaires une expérience pratique du milieu de travail, fournit la moitié du salaire de l'étudiant, pour une subvention totale maximale de 700 $ par mois. Cette subvention, versée pendant quatre, huit ou douze mois, est payée à l'employeur chaque mois.

Pour être admissibles, les organismes doivent être des entreprises commerciales ou sans but lucratif comptant moins de 200 employés et être le premier employeur de l'étudiant.

Renseignements

Conseil de recherche de la Colombie-Britannique
3650, Wesbrook Mall
VANCOUVER (Colombie-Britannique)
V6S 2L2
Tél. : (604) 224-4331

Programme d'apports technologiques

CE PROGRAMME VISE À promouvoir la collaboration internationale donnant accès à des innovations technologiques qui permettent d'élaborer de nouveaux produits, procédés ou services canadiens ou de les améliorer. L'aide est destinée à faciliter l'entrée au Canada de nouvelles technologies, sous les auspices des bureaux du gouvernement canadien à l'étranger, ainsi qu'à fournir de diverses manières un appui financier permettant aux Canadiens d'acquérir une expérience pratique des technologies étrangères.

Programme pour encourager les employés à investir

Ce programme en vigueur en Colombie-Britannique permet aux employés d'investir dans l'entreprise de leur patron, dans une petite ou moyenne entreprise . Il a pour but le maintien de relations harmonieuses entre les patrons et les employés tout en créant une autre source supplémentaire de capitaux pour les entreprises provinciales.

ALBERTA

Programme de consultation en matière de distribution physique

CE PROGRAMME OFFRE AUX petites entreprises de l'Alberta les services d'un expert-conseil qualifié chargé d'effectuer un examen préliminaire de leur fonctionnement interne afin de les aider à réduire leurs coûts de distribution physique. L'aide porte sur les aspects suivants : transports ; gestion des stocks ; entreposage ; emballage de protection ; manutention ; service à la clientèle ; traitement des commandes ; entrepôts d'usine et choix de l'emplacement des entrepôts.

Programme d'aide au choix d'un emplacement

LES ENTREPRISES PEUVENT OBTENIR des précisions sur les biens et les services dont les collectivités de l'Alberta ont besoin et des conseils sur les lieux où elles pourraient s'établir.

Consultation au service des petites entreprises

CE PROGRAMME OFFRE GRATUITEMENT des services de conseils en ce qui a trait à l'ouverture d'un établissement commercial ou à l'amélioration d'un commerce. Les requérants peuvent obtenir des renseignements d'ordre général et des conseils sur les opérations financières, la vente au détail et les services.

Programme d'aide à la gestion

CE PROGRAMME, D'UNE DURÉE de cinq mois offre des services de conseils en gestion aux entreprises de l'Alberta par l'intermédiaire de spécialistes du secteur privé engagés par le Ministère. Il existe quatre programmes, dont un pour les établissements de vente au détail et un pour les entreprises qui offrent des services d'accueil. Avec l'aide des experts-conseils, les gestionnaires examinent les aspects susceptibles de changements, déterminent les moyens à prendre pour faire ces changements et analysent les progrès accomplis.

Dossiers commerciaux

IL S'AGIT D'UNE DOCUMENTATION sur microfiches à l'intention des chefs d'entreprise et des personnes qui veulent se lancer en affaires. Elle est constituée de données sur les ratios financiers, les profils d'entreprises, les études de diverses industries et l'évolution des ventes.

Renseignements

Programme d'investissements
Ministère du Développement régional
770, boul. Pacific sud
VANCOUVER (Colombie-Britannique)
V6B 5E7
Tél. : (604) 660-4080

Service de liaison pour l'investissement

CE SERVICE, OFFERT GRATUITEMENT, aide les personnes qui songent à investir (qu'elles soient ou non de la province) et celles qui cherchent à obtenir un financement pour des entreprises de l'Alberta à trouver les partenaires qui leur conviennent. Le coordonnateur de ce service traite les renseignements donnés par les entreprises en toute confidentialité.

Renseignements

Ministère de l'Expansion économique et du commerce
9940 - 106e Rue
EDMONTON (Alberta)
T5K 2P6
Tél. : (403) 427-0741

Programme d'aide au développement des marchés

CE PROGRAMME AIDE les exportateurs à pénétrer de nouveaux marchés d'exportation en leur accordant une aide financière, pouvant s'élever à 10 000 $ par exercice financier, pour la recherche de marchés, la participation à des foires et des expositions commerciales à l'extérieur de la province, les visites d'acheteurs étrangers et les tournées de vente à l'étranger. Ce programme complète le Programme de développement des marchés d'exportation du gouvernement fédéral qui permet une expansion semblable sur les marchés étrangers. Les sociétés qui bénéficient du financement accordé dans le cadre de ce dernier programme ne sont pas admissibles au programme provincial qui porte sur les mêmes marchés.

Renseignements

Centre d'information
Alberta Energy
9945 – 108e Rue
EDMONTON (Alberta)
T5K 2M4
Tél. : (403) 427-3590

Programme de gestion de l'énergie dans le transport

LE PROGRAMME A POUR but de fournir de l'information aux compagnies de transports de l'Alberta pour qu'elles deviennent plus compétitives et plus rentables par la réduction des coûts de l'énergie, une plus grande sécurité, un accroissement de la durée des moteurs et une augmentation de la performance et de la fiabilité des véhicules. L'information est disponible pour les véhicules légers et de grandeurs moyennes utilisés dans le commerce, l'industrie, la livraison par autobus, les compagnies de messagerie, les taxis, les services publics et les firmes de transport. Le programme offre des vérifications de consommation d'énergie, des cours de formation pour les conducteurs, des publications et de l'information sur les carburants de remplacement.

Réseau d'information des offres d'achat dans l'ouest (WPIN)

WPIN, DÉVELOPPÉ PAR le ministère des Travaux publics de l'Alberta, offre de l'information directe sur les offres d'achat lancées par les gouvernements de la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. Si vous voulez profiter de ce service, il faut composer le numéro sans frais 1-800-232-9410. En souscrivant à INET 2000 vous pouvez avoir accès à WPIN. Il est nécessaire de posséder un ordinateur, une unité de communication, un logiciel de communication et une ligne téléphonique. Il y a des frais mensuels d'administration et un coût de 20 $ l'heure pour les services de WPIN. Les agents régionaux du ministère du développement économique et du commerce, peuvent fournir des listes d'offres d'achat et faire la démonstration du système WPIN aux entreprises intéressées.

«The Business Line»

LES AGENTS PROFESSIONNELS QUI s'occupent de cette ligne d'affaires peuvent répondre aux questions générales sur les affaires comme le financement, la mise en marché, la fabrication et sur les programmes d'aide aux entreprises. Si les clients ont besoin d'information supplémentaire,

l'agent les référera aux conseillers spécialisés du ministère ou aux autres ministères ou organismes.

Programme de protection des taux d'intérêts pour les petites entreprises de l'Alberta

CE PROGRAMME PROTÈGE LES entreprises et les fermes en limitant l'augmentation des taux d'intérêts de plus de 14 p. 100 à un maximum de 19 p. 100. Cette protection s'applique aux soldes de prêts, jusqu'à un maximum de 100 000 $ par entreprises ou fermes. Les emprunteurs avec un solde de prêts de moins de 5 000 $ ne sont pas admissibles. Pour les entreprises non agricoles, la protection s'applique à tous les anciens et nouveaux emprunts produisant des revenus d'affaires. La protection est la même pour les entreprises agricoles, mais se limite aux emprunts opérationnels.

Programme de garantie de prêts de capital (Alberta)

LE PROGRAMME AMÉLIORE LA disponibilité du crédit pour les petites entreprises en croissance ou qui débutent en accordant aux prêteurs une garantie partielle. Pour être admissible, les prêts ne peuvent excéder 100 000 $ et doivent être de nouveaux prêts pour la construction, l'acquisition ou la rénovation des immobilisations, ou pour l'accroissement du capital d'explotation. Ce programme sera en vigueur pour deux ans, ou jusqu'à un montant total de 200 millions de dollars en garantie de prêts.

Programme d'aide à la gestion à long terme

CE PROGRAMME OFFRE AUX nouvelles et aux entreprises existantes de l'Alberta les services de conseillers professionnels en gestion pour les aider à accroître leurs capacités et leurs compétences en gestion. Les entreprises admissibles ont leur siège social en Alberta, les actionnaires majoritaires sont albertains et les revenus annuels bruts se situent entre 50 000 $ et 5 millions de dollars. La durée maximale du projet est de six mois.

La contribution du programme peut aller jusqu'à 10 000 $ comprenant une contribution maximale de 75 p. 100 des coûts du projet pour les premières 100 heures et une contribution maximale de 50 p. 100 pour le reste des heures de consultations.

Programme de garantie de l'assurance

LE PROGRAMME OFFRE UNE série de séances d'information pour les entreprises sur la garantie de l'assurance, la gestion de la qualité et sur les bénéfices découlant de l'application de ces principes. Les séances d'information peuvent être adaptées aux intérêts sectoriels. La garantie de la qualité est la mise en place systématique et planifiée d'un programme par une entreprise, garantissant à ses clients que ses produits et ses services répondent aux normes spécifiques.

Programme d'aide aux services d'exportation

LE PROGRAMME ENCOURAGE LES entreprises albertaines à rechercher les possibilités d'exportation en fournissant une contribution financière pour

produire des études des possibilités d'exportation, pour la préparation des documents d'offre pour des projets hors de l'Alberta, pour la démonstration de produits ou pour d'autres types d'études pertinentes. L'aide est accordée jusqu'à 50 p. 100 des coûts de prépartion des études ou des documents d'offre jusqu'à un maximum de 200 000 $ par projet et un maximum de 500 000 $ par demandeur.

Les foires commerciales, une initiative gagnante (WITS)

CE PROGRAMME AIDE LES compagnies albertaines à réaliser le meilleur bénéfice possible sur leurs investissements dans la participation à des foires commerciales. Des séances d'information sont offertes sur l'accès aux services des foires commerciales du Ministère, sur la planification des foires, sur le personnel, sur l'évaluation du marché et sur le suivi de l'entreprise.

Programme de garantie de prêts de capital pour les exportateurs de l'Alberta

CE PROGRAMME AIDE LES entreprises albertaines qui sont des exportateurs ou qui ont le potentiel pour le devenir. Son objectif est d'augmenter le capital des entreprises manufacturières en garantissant des prêts accordés par les banques à charte ou les «Treasury Branches», jusqu'à un maximum de 5 million de dollars, reliés au financement des contrats d'exportation. Les consortiums d'exportateurs et les maisons de commerce albertaines qui achètent des produits finis albertains pour l'exportation, peuvent être admissibles. Leurs demandes doivent toutefois être soumises à l'approbation de la Société de développement économique et commerciale de l'Alberta. Ces entreprises doivent avoir en main une offre ferme d'achat ou un contrat d'approvisionnement d'un acheteur non-apparenté.

Préparation aux marchés d'exportation pour l'Alberta (EXTRA)

CE PROGRAMME EST ADMINISTRÉ localement par les chambres de commerce et les associations commerciales. Des conseillers privés en administration sont engagés par le ministère du Développement économique et du commerce de l'Alberta pour travailler avec les compagnies afin de les préparer aux marchés d'exportation ou pour accroître leurs capacités d'exportation, les initier aux procédures à suivre en matière d'exportation et leur apprendre à développer une stratégie de mise en marché internationale.

Programme de déduction pour les petites entreprises de l'Alberta

LE PROGRAMME OFFRE UNE réduction de 10 points de pourcentage du taux courant de taxation des entreprises albertaines (actuellement 15 p. 100) sur les premiers 200 000 $ des revenus d'une société privée sous contrôle canadien. Pour 1989 les taux qui s'appliquent avec revenus de ces entreprises est de 5 p. 100. Le programme a pour but d'encourager la diversification de l'économie en permettant l'accroissement et le développement des petites entreprises corporatives en Alberta.

Renseignements

« The Business Line »
Ministère de l'Expansion économique et du commerce
9940 - 106e Rue
EDMONTON (Alberta)
T5K 2P6
Tél. : (403) 422-9494
1-800-672-7675 (sans frais)

Exemptions de versements partiels pour les petites entreprises

CE PROGRAMME PERMET AUX petites entreprises corporatives d'être exemptées des versements partiels de taxes durant l'année de taxation si elles en font la demande et si leurs revenus imposables ne dépassent pas 500 000 $ pour l'année.

Renseignements

Revenue Information
Tax Information Line
Revenue administration
9811 - 109e Rue, 6e étage
EDMONTON (Alberta)
T5K 0C8
Tél. : (403) 427-3044

Programme d'aide au développement des marchés (Agriculture)

CE PROGRAMME A POUR but d'accroître le potentiel d'exportation des compagnies albertaines dans le domaine de la production agricole de la transformation, de la mise en marché ou de la consultation. Les compagnies admissibles peuvent recevoir une contribution financière couvrant une partie des frais pour les activités de recherche de marchés, participation à des foires et expositions commerciales à l'extérieur de la province, visites d'acheteurs étrangers, tournées de vente à l'étranger et études de marchés. Ce programme a été mis en place par le ministère de l'Agriculture de l'Alberta pour compléter le programme des marchés d'exportation du gouvernement fédéral (PDME).

Renseignements

Service d'information
Ministère de l'Agriculture
J.-G. O'Donoghue Building
7000 - 113e Rue
EDMONTON (Alberta)
T6H 5P6
Tél. : (403) 427-2127

Programme d'emploi et de formation des jeunes Albertains

CE PROGRAMME, QUI VISE à donner aux Albertains une orientation professionnelle, une expérience de travail et une formation, comporte deux volets : stages postsecondaires et expérience de travail.

Le premier volet prévoit l'emploi à plein temps d'étudiants, dans un domaine lié à leur spécialisation. Des subventions couvrant 50 p. 100 des salaires, jusqu'à concurrence de 4,00 $ l'heure, sont versées pendant 40 semaines. Les employeurs qui donnent une formation peuvent aussi obtenir une somme maximale de 1 000 $ par employé.

Le deuxième volet prévoit l'emploi à plein temps de jeunes pour une période de 26 semaines ; les subventions couvrent 50 p. 100 des salaires, jusqu'à concurrence de 3,50 $ l'heure. Les coûts de formation approuvés peuvent aussi être couverts jusqu'à concurrence de 1 000 $ par stagiaire.

Les employeurs se chargent de l'administration et de la supervision de leurs projets, embauchent du personnel et doivent observer les lignes directrices du programme.

Renseignements

Tous les centres de carrière de l'Alberta ou
Direction des Communications
Carrières et emplois Alberta
City Centre, 7e étage
10155 - 10e Rue
EDMONTON (Alberta)
T5J 4L5
Tél. : (403) 422-5853

Programme d'aide au choix d'un emploi

CE PROGRAMME PERMET AUX employeurs d'assumer une partie des frais et des coûts de formation de nouveaux employés. L'aide peut atteindre 60 p. 100 des salaires pour une durée de six mois au taux horaire maximal de 4 $. L'aide à la formation est de 75 p. 100 du coût total jusqu'à concurrence de 1 000 $. L'emploi proposé doit s'étaler sur six mois à raison de 32 heures de travail par semaine et ne doit pas nuire aux emplois existants. Les stagiaires seront soit des assistés sociaux, soit des chômeurs dont les prestations ont pris fin durant l'année écoulée. Ils seront âgés de 16 ans au moins, auront légalement le droit de travailler au Canada et seront disposés à occuper un emploi à plein temps.

Programme de formation de l'Alberta

Les employeurs du secteur privé en Alberta qui ont un projet convenable et clairement défini de formation de nouvelles compétences pour les employés permanents et travaillant à plein temps sont admissibles à ce programme. La formation peut avoir lieu sur place, dans une école ou ailleurs. L'aide financière est de 25 $ par jour par stagiaire en formation approuvée à plein temps et de 13 $ par jour par stagiaire en formation à temps partiel au travail sur ordinateur.

Les subventions couvrent 50 p. 100 des coûts de formation approuvés ou ceux de l'embauche d'un enseignant à l'extérieur jusqu'à concurrence de 500 $ par stagiaire. Pour devenir stagiaire, il faut occuper un emploi permanent à plein temps, avoir au moins 16 ans, être légalement autorisé à travailler au Canada et résider en Alberta depuis les six derniers mois.

Renseignements

Développement des ressources humaines et emploi de l'Alberta
City Centre, 8e étage
10155-102e Rue
EDMONTON (Alberta)
T5J 4L5
Tél. : (403) 422-1184

Programme d'emploi en commercialisation internationale

CE PROGRAMME OFFRE UNE aide financière aux entreprises albertaines qui sont en mesure d'exporter sur les marchés internationaux et à celles qui veulent accroître la commercialisation à l'échelle internationale. Il donne aux diplômés d'établissements postsecondaires, qui se sont spécialisés dans un domaine connexe, l'occasion d'acquérir une expérience propre à la commercialisation internationale. Sont admissibles les employeurs de l'Alberta qui ne reçoivent pas d'aide d'un autre gouvernement ou organisme.

Des subventions couvrant 50 p. 100 des salaires sont accordées, jusqu'à concurrence de 15 000 $ par période de douze mois. L'aide porte sur des emplois d'une durée minimale et maximale de douze et vingt-quatre mois, respectivement. Les employeurs peuvent aussi recevoir 3 000 $ au maximum pour effectuer des voyages dans certains pays afin d'établir des contacts, de participer à des foires commerciales et de promouvoir les exportations.

Renseignements

Direction des Communications
Services de l'emploi
Carrières et emplois Alberta
City Centre, 7e étage
10155-102e Rue
EDMONTON (Alberta)
T5J 4L5
Tél. : (403) 422-4495

Alberta Opportunity Company

IL S'AGIT D'UNE SOCIÉTÉ d'État qui fait fonction de prêteur de deuxième rang. Ses services s'adressent surtout aux petites entreprises de petites localités qui ont de la difficulté à trouver des capitaux. Elle aide aussi les entreprises de toutes les régions de la province en leur donnant des conseils.

Renseignements

Siège social
Alberta Opportunity Company
5110 - 49e Avenue
C.P. 1860
PONOKA (Alberta)
T0C 2H0
Tél. : (403) 783-7011

Vencap Equities Alberta Limited

IL S'AGIT D'UNE SOCIÉTÉ publique de capital-risque qui offre un financement par actions aux entreprises qui sont en mesure de contribuer à l'expansion et à la diversification de l'activité économique de l'Alberta. Le financement est offert aux entreprises de tous les secteurs, sauf l'immobilier et la prospection et l'exploitation pétrolières et gazières.

Renseignements

Ministère de l'expansion économique et du commerce
Place Sterling, 9e étage
9940 - 106e Rue
EDMONTON (Alberta)
T5K 2P6
Tél. : (403) 427-5228

SASKATCHEWAN

Buy Saskatchewan Agency

CET ORGANISME ENCOURAGE LES ministères et les entreprises privées à acheter des biens produits en Saskatchewan et des services offerts dans cette province, notamment en mettant des instigateurs de projets et autres gros acheteurs en contact avec des fournisseurs de biens et de services de la province.

Renseignements

Buy Saskatchewan Agency
1919, Saskatchewan Drive
REGINA (Saskatchewan)
S4P 3V7
Tél. : (306) 787-2206

Programme des débouchés commerciaux

CE PROGRAMME OFFRE AUX exportateurs de la Saskatchewan une subvention qui leur permet d'embaucher de nouveaux diplômés et de leur donner une formation les rendant aptes à accroître les marchés d'exportation des biens et de services de cette province. Les subventions peuvent couvrir jusqu'à 50 p. 100 des salaires et des frais de voyage ; les maxima respectifs sont de 13 000 $ et 5 000 $. Ce programme appuie également la recherche à l'égard des marchés d'exportation, ainsi que les séminaires et ateliers axés sur la mise au point et la vente de produits qui répondent aux besoins des participants.

Renseignements

Programme des débouchés commerciaux
Ministère de l'Expansion économique et du tourisme
1919, Saskatchewan Drive
REGINA (Saskatchewan)
S4P 3V7
Tél. : (306) 787-9551

Prêt aux commerces de détail

CE PROGRAMME OFFRE UNE aide financière aux détaillants et aux grossistes de la Saskatchewan, sous forme de prêt unique, couvrant jusqu'à 25 p. 100 du coût du stock normal. Des prêts de 5 000 $ à 50 000 $, à taux d'intérêt fixes ou flottants, sont consentis pour cinq ans, au maximum.

SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA SASKATCHEWAN

Aide financière aux entreprises de la Saskatchewan

CE PROGRAMME S'ADRESSE AUX entreprises de fabrication, de transformation, de tourisme, de commerce au détail et autres industries de service. La Société offre des services financiers, tels que des prêts, des hypothèques, des mises de fonds et les locations à bail.

Programme des jeunes entrepreneurs

CE PROGRAMME OFFRE UNE aide financière aux jeunes résidents de la Saskatchewan qui créent une petite entreprise dans cette province. Des prêts directs d'un montant égal au capital investi par le requérant sont consentis, jusqu'à concurrence de 20 000 $. Sont admissibles les résidents de la province âgés de dix-huit à trente ans et qui possèdent au moins 50 p. 100 d'une entreprise nouvellement constituée en Saskatchewan.

Renseignements

Société d'Expansion économique de la Saskatchewan
Siège social
1106, rue Winnipeg
C.P. 5024
REGINA (Saskatchewan)
S4P 3W2
Tél. : (306) 787-7200

15, boul. Innovation
SASKATOON (Saskatchewan)
S7N 2X8
Tél. : (306) 933-6296

Renseignements

Direction des services aux Autochtones
1870, rue Albert, 3e étage
REGINA (Saskatchewan)
S4P 3V7
Tél. : (306) 787-5722

Programme de promotion de carrière des Autochtones

CE PROGRAMME INCITE LES employeurs à désigner des emplois pour lesquels des Autochtones peuvent être formés. Il offre aussi des services et une aide financière aux employeurs en vue de favoriser la formation et l'emploi des Autochtones en chômage ou sous-employés de la Saskatchewan.

Renseignements

Agence centrale d'achats
Société de gestion immobilière de la Saskatchewan
2045, rue Broad, 1er étage
REGINA (Saskatchewan)
S4P 3V7
Tél. : (306) 787-6871

Programme d'achats gouvernementaux

CET ORGANISME CENTRAL CHARGÉ des achats du gouvernement de la Saskatchewan fournit des renseignements sur les politiques et les méthodes d'achat du gouvernement provincial et sur les possibilités offertes aux fournisseurs. Il indique aux intéressés comment ils peuvent se faire inscrire sur les listes de fournisseurs du gouvernement, les renseigne sur le traitement et la préparation des soumissions de même que sur les formalités à suivre lorsqu'un marché a été conclu.

Renseignements

Bibliothèque commerciale
Développement économique et Tourisme
Place Saskatchewan
REGINA (Saskatchewan)
S4P 3V7
Tél. : (306) 787-9552

Bibliothèque commerciale

LA BIBLIOTHÈQUE COMMERCIALE FOURNIT des données détaillées sur les petites entreprises aux établissements de tous les secteurs. Elle possède des dossiers sur les franchises, les experts-conseils, les collectivités, la recherche sous contrat, les services de développement, les politiques et les approvisionnements. Elle a aussi accès à plus de 70 bases de données nationales et internationales.

Renseignements

Centre d'information des entreprises
Place Saskatchewan, 1er étage
REGINA (Saskatchewan)
S4P 3V7
Tél. : (306) 787-2207

Centres d'information des entreprises

CES CENTRES, MIS SUR pied dans douze régions de la province, facilitent l'accès aux renseignements commerciaux et offrent des services de conseils. Les personnes qui veulent créer une entreprise en Saskatchewan peuvent recourir aux services d'experts-conseils pour l'évaluation de leur projet et la préparation d'une demande de prêt ou d'un plan d'entreprise. Une aide est également offerte aux entreprises établies pour l'analyse de leur rendement.

Amélioration des connaissances des travailleurs spécialisés

EN COOPÉRATION AVEC EMPLOI et Immigration Canada et l'industrie provinciale, le ministère de l'Éducation donne gratuitement des cours d'amélioration des connaissances théorique en technique des métiers de premier et de second ordre au niveau du certificat ou d'ouvrier qualifié. Durant leur période de formation les participants reçoivent, soit une indemnité de formation remise par Emploi et Immigration Canada soit une allocation de chômage.

Renseignements

Ministère de l'Éducation
Coordination des programmes
Services des programmes
1855, avenue Victoria
REGINA (Saskatchewan)
S4P 3V5
Tél. : (306) 787-2444

Programme de formation et d'attestation

Ce programme s'adressent aux personnes âgées de plus de 16 ans. Pour y accéder, il faut avoir le bagage requis, œuvrer dans un métier désigné en tant qu'employé, être ou propriétaire d'un petit atelier ou patron. Durant sa formation technique, le bénéficiaire reçoit une indemnité de formation versée par Emploi et Immigration Canada ou une allocation de chômage.

Fonds renouvelable du nord de la Saskatchewan

CE FONDS EST DESTINÉ aux coopératives, aux entreprises constituées en sociétés et aux sociétés en nom collectif dont les intérêts majoritaires sont détenus par des résidents de longue date du nord de la Saskatchewan. Des prêts de 1 000 $ à 300 000 $, à un taux d'intérêt de 10 p. 100, sont consentis pour la réalisation de projets commerciaux pendant une période d'au plus de dix ans. Un financement est offert à presque tous les genres d'entreprises, dont les commerces de détail et de gros, et les entreprises de construction et de développement.

MANITOBA

Centre d'information des entreprises

CE CENTRE AIDE LES chefs d'entreprises en leur donnant formation, expertise et renseignements. Les programmes suivants leur fournissent les renseignements les plus récents et des conseils sur des questions d'actualité, pour qu'elles s'adaptent à la conjoncture commerciale actuelle, en évolution constante.

Programmes d'information commerciale

TOUTES SORTES DE RENSEIGNEMENTS commerciaux sont fournis, y compris des guides pratiques destinés aux gestionnaires, des ouvrages de référence et de la documentation ainsi que le nom de personnes-ressources dans d'autres ministères du gouvernement provincial.

Centre de documentation commerciale

LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX et le public y ont accès à des imprimés, à une banque de données et à une vidéothèque.

Centre de ressources audiovisuelles pour la formation des cadres

CE CENTRE FOURNIT LES renseignements d'actualité les plus utiles sur tout un éventail de questions intéressant les entreprises.

Programme de perfectionnement des chefs d'entreprises

CE PROGRAMME OFFRE DIVERS moyens de perfectionnement aux entreprises, dont la tenue de séminaires sur l'esprit d'entreprise et la gestion.

Services généraux de conseils aux entreprises

DES CONSEILS, PAR TÉLÉPHONE et au cours d'entrevues, sont donnés aux chefs d'entreprises qui sont aussi recommandés, au besoin, auprès d'autres sources d'information.

Renseignements

La succursale de l'Administration du Nord la plus proche ou
Développement économique et Tourisme de la Saskatchewan
C.P. 5000
LA RONGE (Saskatchewan)
S0J 1L0
Tél. : (306) 425-4375
1-800-772-4065 (sans frais Résidents de la Saskatchewan)

Réseau de commercialisation du Manitoba

PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SECTEUR privé, des conseils personnalisés sur la commercialisation sont fournis aux petites et moyennes entreprises, selon une formule de bénévolat sans but lucratif.

Programme des femmes d'affaires

CE PROGRAMME ENCOURAGE L'ESPRIT d'entreprise comme moyen de favoriser l'expansion économique des femmes. Un service de liaison avec les responsables des programmes et des services du gouvernement provincial est offert aux femmes propriétaires d'entreprise. Des services (information, séminaires et conseils) sont également fournis aux particuliers et aux organismes communautaires.

Renseignements

Centre d'information des entreprises
Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
155, rue Carlton, 6e étage
WINNIPEG (Manitoba)
R3C 3H8
Tél. :(204) 945-7738
1-800-282-8069 (sans frais)

Programmes de recours à des étudiants de deuxième cycle en administration des affaires

DES ÉTUDIANTS QUI ONT une formation appropriée conseillent les propriétaires et des cadres des petites et moyennes entreprises du Manitoba sur des questions de commercialisation, de comptabilité et de production, pour des tarifs raisonnables.

SERVICES COMMERCIAUX

Conseils aux exportateurs

DES CONSEILLERS ET DES spécialistes de l'industrie examinent avec les clients les meilleurs moyens de pénétrer de nouveaux marchés, les conseillent en ce qui a trait à la planification des exportations et les aident à trouver des agents, des distributeurs et des acheteurs éventuels.

Renseignements

Direction du commerce
Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
155, rue Carlton, 4e étage
WINNIPEG (Manitoba)
R3C 3H8
Tél. : (204) 945-2456

Répertoire des exportateurs

UN RÉPERTOIRE INFORMATISÉ DES fabricants et des industries de services du Manitoba aide les intéressés à trouver des fournisseurs de biens et de services au Manitoba.

Services financiers

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT économique local offre une aide financière à la création et à l'expansion d'entreprises. Les petites entreprises de tout genre, à partir des fabricants jusqu'aux industries de services, sont admissibles. Des prêts à terme sont consentis, dont les modalités de remboursement sont établies d'après les besoins des emprunteurs.

Renseignements

Directeur général
Fonds de développement économique local
155, rue Carlton, 18e étage
WINNIPEG (Manitoba)
R3C 3H8
Tél. : (204) 983-1844
1-800-782-0396 (sans frais)

ONTARIO

Programme du Secrétariat de l'industrie des services

CE SECRÉTARIAT A ÉTÉ fondé afin de consolider les liens qui existent entre les entreprises de l'industrie des services, leurs associations et le gouvernement de l'Ontario. Il gère un certain nombre de programmes conçus spécialement pour mettre en valeur les possibilités qu'offre le secteur tertiaire.

Le Secrétariat organise des ateliers destinés à faire connaître aux chefs d'entreprise le genre d'aide qu'offre le gouvernement, aide à recenser les possibilités d'exportation et les contraintes qui s'y rattachent, veille à ce que les programmes d'expansion industrielle correspondent aux besoins particuliers des entreprises de services, appuie la participation du secteur tertiaire aux missions commerciales et contribue à l'amélioration de la gestion de l'entreprise. Le Secrétariat tient aussi une banque de données sur les conférenciers du gouvernement et de l'industrie qui sont experts dans le domaine des services et distribue des publications visant à souligner les événements et les changements de politique qui ont une incidence sur ce secteur.

Renseignements

Secrétariat du secteur des services
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
Édifice Hearst, 7e étage
900, rue Bay
TORONTO (Ontario)
M7A 2E1
Tél. : (416) 963-3314

Programmes des Sociétés de développement

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT de l'Ontario, les Sociétés de développement du nord et de l'est de l'Ontario, Nouvelles entreprises et Innovation Ontario sont les principaux instruments dont dispose cette province pour accorder une aide financière au secteur privé. Ces sociétés offrent les services suivants :

Programme - Nouvelles entreprises

CE PROGRAMME, QUI S'ADRESSE aux petites entreprises nouvellement fondées, poursuit trois buts principaux :

- promouvoir le succès des nouvelles entreprises ;
- permettre aux entreprises, y compris celles du secteur tertiaire, d'être subventionnées à 100 p. 100, jusqu'à concurrence de 15 000 $, au moyen de garanties de prêts. Les requérants doivent injecter dans l'entreprise des capitaux propres d'une valeur au moins égale à celle du prêt. Cette exigence est cependant réduite de moitié pour les entreprises de création récente du nord et de l'est de l'Ontario ;
- s'assurer que les chefs d'entreprise ont bien réfléchi à leur projet en établissant un plan exhaustif comportant des critères précis.

Renseignements

Les Sociétés de développement de l'Ontario
56, rue Wellesley ouest, 5e étage
TORONTO (Ontario)
M7A 2G7
Tél. : (416) 965-1579
1-800-387-0070 (sans frais)

Programme - Innovation Ontario

CE PROGRAMME FOURNIT DIVERSES formes de capitaux de lancement aux nouvelles sociétés et aux sociétés établies spécialisées dans la mise au point de produits, de procédés et de services axés sur la technologie. Son objectif principal est d'aider les entreprises à atteindre un stade où elles seront en mesure d'attirer suffisamment de capitaux privés pour s'assurer une croissance et une rentabilité soutenues. Il permet d'investir jusqu'à un

Renseignements

Les Sociétés de développement de l'Ontario
56, rue Wellesley ouest, 5e étage
TORONTO (Ontario)
M7A 2G7
Tél. : (416) 965-4622
1-800-387-0070 (sans frais)

maximum de 50 000 $ dans un projet donné. Les requérants doivent satisfaire à certaines modalités et aux critères d'admissibilité.

Fonds d'expansion du commerce pour le nord de l'Ontario (FEC)

CE FONDS AIDE À trouver de nouveaux débouchés et à augmenter les ventes. Les nouveaux débouchés peuvent se trouver dans d'autres régions de l'Ontario, au Canada, aux États-Unis ou sur les marchés internationaux. L'aide financière couvre 50 p. 100 des frais admissibles affectés à des études de marché (jusqu'à concurrence de 7 500 $) ; à des modifications au produit ou à l'emballage (jusqu'à concurrence de 15 000 $), à la mise en marché et à la promotion (jusqu'à concurrence de 15 000 $).

Les maisons de commerce, les consortiums de commercialisation des exportations, les associations commerciales et les entreprises offrant des services commercialisables sont admissibles. Les entreprises ne doivent pas compter plus de 100 employés et doivent exercer leurs activités depuis au moins un an. Leurs ventes annuelles doivent s'établir entre 100 000 $ et 10 millions de dollars, et les produits doivent avoir un contenu ontarien d'au moins 50 p. 100.

Fonds d'expansion du commerce aux marchés internationaux

L'AIDE FINANCIERE COUVRE 50 p. 100 des dépenses admissibles dans les domaines suivants : études de marché (jusqu'à concurrence de 7 500 $) ; à des évaluations du marché sur place (jusqu'à concurrence de 15 000 $) ; mise en marché et promotion (jusqu'à concurrence de 15 000 $) ; traitement d'un directeur des exportations (jusqu'à concurrence de 15 000 $). Les critères d'admissibilité sont les mêmes que ceux du FEC, sauf que les ventes doivent s'établir entre 500 000 $ et 10 millions de dollars.

Renseignements

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
Direction des communications et de la promotion
Édifice Hearst, 5e étage
900, rue Bay
TORONTO (Ontario)
M7A 2E1
Tél. :(416) 965-9947

Société internationale de l'Ontario (SIO)

LA SIO AIDE LES secteurs public et privé de l'Ontario à vendre leurs services de conseils en affaires, leurs services professionnels et leurs services pour des projets d'immobilisations. Elle est rattachée au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de l'Ontario, qui a des représentants dans quatorze centres de commerces internationaux répartis dans neuf pays et dispose d'un vaste réseau de relations d'affaires partout dans le monde, comprenant notamment des gouvernements, des promoteurs de projets d'immobilisations internationaux privés et les institutions et organismes de développement les plus importants.

Voyages relatifs à l'expansion de marchés

L'AIDE ACCORDÉE DANS LE cadre de ce programme sert à couvrir les frais de déplacement en avion (aller-retour) des sociétés clientes qui doivent se rendre à l'étranger en vue de pénétrer un marché précis. Sont admissibles les ingénieurs-conseils, les experts-conseils, les architectes, les entrepreneurs, les établissements de formation privés, les collèges et les universités.

Programme d'aide à la formation de consortiums

CE PROGRAMME VISE À aider les industries de services sus-mentionnées à former des consortiums leur permettant de poursuivre leurs activités sur les marchés étrangers. L'aide financière couvre 50 p. 100 des coûts de la documentation publicitaire.

Fonds des projets internationaux

CE PROGRAMME PERMET DE venir en aide aux entreprises qui oeuvrent à l'échelle internationale en leur accordant une aide financière qui couvre 50 p. 100 des coûts admissibles, variant de 2 500 $ à 50 000 $ dans l'un des domaines suivants : études préliminaires, à la préparation de propositions ou à des soumissions et à des garanties de bonne exécution. Sont admissibles les entreprises et les consortiums dont les projets consistent en des activités d'exportation nouvelles ou accrues. Le montant de l'aide devient remboursable moyennant l'obtention d'un contrat.

Renseignements

Société internationale de l'Ontario
Édifice Hearst, 8e étage
900, rue Bay
TORONTO (Ontario)
M7A 3E1
Tél. : (416) 965-3013

Fonds du patrimoine du nord de l'Ontario (NOR-FUND)

CE FONDS PERMET DE contribuer à l'établissement, à l'expansion ou à la modernisation de petites entreprises établies dans les districts territoriaux du nord de l'Ontario. Les projets doivent consister en une activité commerciale comprenant, au moins, la commercialisation, la vente en gros ou l'entreposage de produits locaux, la réparation et d'autres services auxiliaires aux industries de la région. L'aide financière représente au maximum 50 p.100 des coûts d'immobilisations approuvés ou 50 000 $, soit le montant le moins élevé des deux.

Renseignements

Société de développement du Nord de l'Ontario
444, rue Queen, est
SAULT-SAINTE-MARIE (Ontario)
P6A 1Z7
Tél. : (705) 942-8004
1-800-461-8329 (sans frais)

Sociétés pour l'expansion des petites entreprises (SEPE)

CE PROGRAMME FAVORISE LA prise de participation dans de petites entreprises établies en Ontario. Un système d'intéressement-actions est offert aux acquéreurs d'actions d'une SEPE qui destinent les fonds investis à des entreprises admissibles, y compris celles qui offrent leurs services aux entreprises commerciales. Seules les entreprises qui fournissent certains services peuvent bénéficier du programme des SEPE du nord et de l'est de l'Ontario. Il s'agit des services fournis aux industries minières de la sylviculture, notamment le transport, le forage à contrat, la location et la location à bail de machines et de matériel et d'autres services d'assistance technique, scientifique et d'ingénierie.

Renseignements

Société pour l'expansion des petites entreprises
Ministère du Revenu
33, rue King ouest
OSHAWA (Ontario)
K1H 8H5
Tél. : (416) 433-5155
1-800-263-7965 (sans frais)

Programmes de démarrage

AFIN D'INCITER LES JEUNES Ontariens à devenir chefs d'entreprise, le gouvernement de l'Ontario, en collaboration avec la Banque royale du Canada, la Chambre de commerce de l'Ontario, les chambres et les bureaux de commerce de la région, a établi les deux programmes suivants de garantie de prêts.

Capitaux d'entreprise pour les jeunes – Un prêt pouvant atteindre 7 500 $ pour une période de cinq ans sans intérêt la première année, dont le remboursement ne débute qu'au cours du premier mois de la deuxième année du prêt, est offert aux personnes suivantes :

- Les personnes âgées de dix-huit et vingt-quatre ans qui ne poursuivent pas d'études à plein temps ;

Renseignements

Capital de démarrage pour les jeunes
Petites entreprises de l'Ontario
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
625, rue Church, 1er étage
TORONTO (Ontario)
M4Y 2E8
Tél. : (416) 326-5820

Renseignements

Ministère de la formation professionnelle
777, rue Bay, 12e étage
TORONTO (Ontario)
M5G 2E5
Tél. : 1-800-387-1290 (sans frais)

- Les personnes âgées de vingt-cinq et vingt-neuf ans qui ont soit, obtenu un diplôme, interrompu leurs études postsecondaires à plein temps, ou obtenu un certificat de recyclage relié à l'exploitation de l'entreprise proposée, au cours des douze derniers mois, et ne fréquentent plus une école à plein temps.

Les requérants doivent apporter une contribution équivalant à 20 p. 100 du montant du prêt et l'affecter à l'exploitation de l'entreprise.

Capitaux d'entreprise pour les étudiants – Les jeunes âges de plus de quinze ans qui redeviennent étudiants à plein temps à l'automne peuvent obtenir un prêt sans intérêt d'un maximum 3 000 $, pour lancer une entreprise d'été.

Programmes d'apprentissage

IL EXISTE PLUS DE 200 programmes d'apprentissage ayant pour objectif d'améliorer la qualité de la main-d'oeuvre en octroyant des subsides aux employeurs qui acceptent d'embaucher des apprentis.

QUÉBEC

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC a instauré plusieurs programmes d'aide à l'intention des petites et moyennes entreprises.

Programme Jeunes promoteurs

CE PROGRAMME OFFRE DES subventions pouvant s'élever à 8 500 $ aux personnes âgées de dix-huit à trente ans afin de les aider à créer leur propre emploi permanent en lançant une entreprise.

Programme Nouveaux entrepreneurs

CE PROGRAMME S'ADRESSE AUX grossistes de produits fabriqués par plusieurs entreprises québécoises. L'aide offerte consiste en une garantie de cinq ans sur les deux tiers du solde des prêts jusqu'à concurrence de 25 000 $ consentis par des établissements financiers. Le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie assume la totalité des frais d'intérêts pendant la première année du prêt et la moitié pendant les deux années suivantes. Au cours de la première année du prêt, aucun remboursement du principal n'est effectué.

Organismes de soutien aux Initiatives Jeunesse

IL S'AGIT DE GROUPES d'experts-conseils en administration, qui sont subventionnés par le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, qui chargent de promouvoir l'esprit d'entreprise et de venir en aide aux personnes de moins de trente ans désirant mettre sur pied une entreprise.

Ateliers de formation pour les chefs d'entreprise

CE PROGRAMME OFFRE DES ateliers de formation à toute personne qui veut mettre sur pied une entreprise afin de lui permettre d'examiner les possibilités offertes, d'élaborer un plan d'entreprise et d'obtenir le financement dont elle a besoin.

Programme d'assistance technique

CE PROGRAMME S'ADRESSE À toutes les entreprises québécoises. Des conseillers de la Direction des services aux entreprises commerciales du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie offrent services et aide technique aux entreprises qui participent à des projets de réaménagement des centres-villes ; ils encouragent les regroupements volontaires de marchands indépendants, les fusions ou acquisitions, favorisent l'expansion par l'ouverture de succursales et aident à améliorer la gestion financière ou administrative d'un commerce.

Renseignements

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
770, rue Sherbrooke ouest, 7e étage
MONTRÉAL (Québec)
H3A 1G1
Tél. : (514) 982-3000
ou
710, place d'Youville, 8e étage
QUÉBEC (Québec)
G1R 4Y4
Tél. : (418) 643-3859

Programme Promotion Design

CE PROGRAMME OFFRE DES subventions pour toute activité visant à promouvoir et à exploiter tous les genres de design, en particulier le design industriel et le design de mode. Ce programme s'adresse aux entreprises, aux associations sectorielles, aux commissariats industriels et aux associations professionnelles.

L'aide financière couvre jusqu'à 50 p. 100 des dépenses admissibles lorsqu'il s'agit d'un événement ponctuel. S'il s'agit de plusieurs événements portant sur un même thème et s'étalant sur des périodes plus longues, les subventions versées représentent 50 p. 100 des coûts engagés pendant la première année, 33 1/3 et 25 p. 100 respectivement, les deux années suivantes.

Programme de soutien à l'emploi scientifique

CE PROGRAMME INCITE LES petites et moyennes industries, les sociétés scientifiques et les centres de recherche universitaires à créer de nouveaux emplois scientifiques et techniques dans les domaines de la recherche-développement industrielle, du contrôle de la qualité, de l'ingénierie de la production et du transfert de technologies. Le personnel recruté doit être engagé pour au moins trois ans.

Ce programme s'adresse aux entreprises constituées en sociétés dont le siège social se trouve au Québec, qui comptent moins de 500 employés et qui se spécialisent dans les domaines du génie, de la consultation en informatique et du design industriel. Les entreprises du secteur scientifique tertiaire doivent axer leurs projets de R-D et de transfert de technologies sur les besoins de l'industrie.

L'aide est fournie sous la forme d'une subvention versée à l'employeur, correspondant à 60 p. 100 du salaire de base de l'employé pendant la première année et à 20 p. 100, la deuxième année. Les postes subventionnés se limitent à deux par entreprise, par année, et ne peuvent représenter plus de la moitié des emplois permanents au moment de la demande.

Renseignements

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
710, place d'Youville
QUÉBEC (Québec)
G1R 4Y4
Tél. : (418) 691-5803

Renseignements

Société de développement industriel du Québec
770, rue Sherbrooke ouest
9e étage
MONTRÉAL (Québec)
H3A 1G1
Tél. : (514) 873-4375
ou
1126, chemin Saint-Louis
QUÉBEC (Québec)
G1S 1E5
Tél. : (418) 643-5172

Programme Exportation

ADMINISTRÉ PAR LA SOCIÉTÉ de développement industriel du Québec, ce programme a pour objet de soutenir les entreprises dans la vente hors du Québec de biens et de services produits dans cette province. Les services financiers sont toutefois exclus. Pour être admissibles, les entreprises doivent prouver qu'elles possèdent la structure financière appropriée, le personnel professionnel et technique ainsi que la capacité de production et de commercialisation qui leur permettront de réaliser le projet ; elles doivent aussi prouver que le projet sera éventuellement rentable et que 50 p. 100 des services vendus proviendront du Québec.

L'aide consentie prend la forme, d'une part, de prêts pour financer l'exploitation de nouveaux marchés hors du Québec et, d'autre part, de garanties de paiement ou de remboursement ou de prêts au taux du marché, en plus d'une prime de risque et de frais d'administration pour financer les exportations. Cette aide doit être nécessaire et venir compléter celle obtenue auprès d'autres institutions financières.

Bon d'emploi plus

CE PROGRAMME AIDE LES nouveaux diplômés bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes défavorisées au chapitre de l'emploi qui n'arrivent pas à se trouver du travail, en leur donnant l'occasion de participer activement à la recherche d'un emploi. En vertu de ce programme, des subventions sont versées aux entreprises et aux organismes disposés à embaucher les candidats qui présentent un certificat d'admissibilité délivré par un centre de Travail-Québec. Les employeurs éventuels doivent avoir été en activité continue pendant six des douze mois précédant la date de la demande ; ils doivent également être inscrits auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et de la Commission des normes du travail.

Pour les nouveaux diplômés, les subventions versées à l'employeur peuvent atteindre 30 p. 100 du salaire brut, jusqu'à concurrence de 105 $ par semaine, pendant dix mois. Dans le cas des Autochtones, des personnes handicapées et des femmes désirant un emploi dans un métier non traditionnel, les subventions peuvent atteindre 40 p. 100 du salaire brut, jusqu'à concurrence de 140 $ par semaine, pendant dix mois. En ce qui concerne les personnes défavorisées au chapitre de l'emploi, les subventions représentent 40 p. 100 du salaire brut, jusqu'à concurrence de 140 $ par semaine, pendant dix à dix-huit mois.

Stages en milieu de travail

CE PROGRAMME S'ADRESSE AUX bénéficiaires de l'aide sociale âgés de moins de trente ans et qui ont abandonné les études à plein temps depuis au moins neuf mois ainsi qu'aux personnes qui ne détiennent pas un diplôme d'études collégiales (DEC) ou universitaires. Le programme permet aux participants d'acquérir une expérience de travail consistant en ateliers de formation pendant 70 à 90 p. 100 du temps et en séances de formation en cours d'emploi ou en institution le reste du temps. Peuvent participer à ce programme les entreprises, les sociétés et les organismes qui sont en activité continue au Québec depuis au moins six mois.

Les employeurs doivent fournir une description du poste et des tâches qui s'y rapportent, un plan de formation à l'extérieur de l'entreprise et un horaire de

travail. Ce programme de formation de 52 semaines au maximum, l'horaire hebdomadaire variant de 20 heures au nombre d'heures normales pour le même genre de travail, y compris les périodes de formation à l'extérieur prévues dans le contrat. Outre les prestations d'aide sociale, les stagiaires reçoivent une allocation mensuelle fixe déterminée selon leur situation de famille et une allocation mensuelle supplémentaire d'au moins 100 $ versée par l'employeur. Les frais de formation à l'extérieur, que ce soit auprès de l'employeur, dans un établissement reconnu ou une agence de formation, sont payés jusqu'à concurrence d'une moyenne régionale de 350 $ par stagiaire.

Programme de soutien à la formation en entreprise

CE PROGRAMME INCITE LES employeurs à offrir à leurs employés la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences ou à trouver un autre emploi lorsque leurs postes sont menacés par des changements technologiques ou organisationnels. Sont admissibles à ce programme les petites entreprises comptant moins de 200 employés qui acceptent d'élaborer un plan de perfectionnement des ressources humaines d'au moins six mois, mais d'au plus trois ans, et qui sont disposées à offrir la formation prévue dans ce plan.

Parmi les employeurs admissibles, mentionnons les entreprises privées en activité au Québec, les administrations municipales, y compris les municipalités régionales de comté et les communautés urbaines ou régionales, les organismes sans but lucratif et les coopératives à vocation économique et dont l'existence tient essentiellement à leur production.

Les employeurs bénéficient d'une subvention d'au plus 3 000 $ pour aider à l'élaboration du plan et assurer la participation des employés. L'aide fournie couvre en outre 60 p. 100 des salaires bruts ou des allocations versées aux stagiaires pendant la période de formation et 50 p. 100 des frais de formation stipulés dans le contrat. Ce programme rembourse également la totalité du salaire brut (jusqu'à concurrence de 500 $) fondé sur un taux horaire, de la personne qui, au nom des travailleurs, surveille et évalue la mise en oeuvre du plan avec la Commission de formation professionnelle de la main-d'oeuvre.

Société d'Investissement Jeunesse

CET ORGANISME SANS BUT lucratif subventionné par le gouvernement du Québec, offre une aide financière ou technique aux jeunes âgés de dix-huit à trente-cinq ans qui veulent mettre sur pied une entreprise. Le gouvernement absorbe les frais d'exploitation de l'organisme et les entreprises admissibles fournissent le financement sous forme de dons déductibles à 100 p. 100.

Programme d'aide financière

EN VERTU DE CE programme, une garantie de prêt personnel est accordée au requérant qui peut alors emprunter aux banques le capital nécessaire, jusqu'à concurrence de 35 000 $, au lancement de son entreprise.

Renseignements

Services d'information
Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu
45, rue Saint-Amable
QUÉBEC (Québec)
G1R 4Z1
Tél. : (418) 643-3935 (Québec)
(514) 873-2145 (Montréal)

Renseignements

Société d'Investissement Jeunesse
Tour de la Bourse
C.P. 385
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1J2
Tél. : (514) 875-8674
1-800-361-4371 (sans frais)

Programme d'aide technique

CE PROGRAMME, QUI COMPLÈTE le programme Jeunes promoteurs dont il a été question précédemment, a pour objet de donner aux jeunes de dix-huit à trente-cinq ans qui veulent se lancer en affaires des conseils sur la gestion d'une entreprise. Ce service est gratuit et est offert par l'intermédiaire des groupes de soutien aux initiatives jeunesse.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Programme Canada/Nouveau-Brunswick d'aide aux industries de services

CE PROGRAMME S'ADRESSE AUX entreprises de services à vocation internationale engagées dans les exportations ou le remplacement des importations, soit les experts-conseils en génie et en gestion, les entreprises de technologie et de services médicaux spécialisés destinés à l'exportation seulement, les établissements d'enseignement destiné à l'industrie uniquement ainsi que les grossistes et les distributeurs desservant l'industrie. L'aide fournie couvre 50 p. 100 du coût en capital supérieur à 5 000 $ mais inférieur à 250 000 $ et 30 p. 100 des autres coûts supérieurs à 5 000 $ mais inférieurs à 250 000 $, jusqu'à concurrence de 50 000 $ dans chaque cas.

Programme Canada/Nouveau-Brunswick d'aide aux stagiaires des petites entreprises

CE PROGRAMME INCITE LES entreprises fournissant un certain type de services à se doter de personnel possédant les compétences nécessaires pour occuper des postes nouveaux en gestion, en commercialisation ou en mise au point de techniques afin d'accroître leur efficacité et leur productivité. Sont admissibles, les entreprises ayant des ventes annuelles de 10 millions de dollars ou moins et comptant moins de 200 employés à plein temps. L'aide fournie couvre 50 p. 100 du salaire brut des stagiaires, jusqu'à concurrence de 1 500 $ par mois, pendant une période ne devant pas excéder douze mois.

Programme d'aide aux systèmes informatisés de gestion

CE PROGRAMME AIDE LES entreprises admissibles à améliorer et à contrôler leurs systèmes informatiques grâce à la mise au point de systèmes informatisés ou de manuels dans des entreprises établies ou de création récente. Le partage des frais est requis au besoin.

Programme de formation en gestion

CE PROGRAMME VISE À améliorer le niveau des connaissances en gestion dans les entreprises du Nouveau-Brunswick. Le programme prévoit à cette fin la tenue de colloques ainsi que des programmes à frais partagés.

Services d'échanges commerciaux

CE PROGRAMME AIDE LES gens d'affaires du Nouveau-Brunswick à élargir leurs marchés intérieurs et étrangers. L'aide fournie couvre certains des coûts reliés à la participation à des missions commerciales, à des foires commerciales et à des missions d'acheteurs étrangers.

Renseignements

Directeur de gestion du Commerce
Ministère du Commerce et de la Technologie
C.P. 6000
FREDERICTON (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Tél. : (506) 453-2875

Programme d'appui au capital de risque

CE PROGRAMME FAVORISE LES investissements de capital de risque au Nouveau-Brunswick en misant sur l'attrait que représente la prise d'actions dans des entreprises admissibles de cette province, soit les entreprises dont la principale activité porte sur l'entretien ou la réparation reliés au secteur manufacturier, l'acquisition de connaissances et la diffusion de renseignements ou la commercialisation de la biotechnologie. Un prêt sans intérêt est accordé aux sociétés de capital-risque qui investissent dans une entreprise admissible.

Renseignements

Gestion provinciale Limitée
Ministère du Commerce et de la Technologie
C.P. 6000
FREDERICTON (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Tél. : (506) 453-2474

Programme d'aide aux chefs d'entreprise

CE PROGRAMME S'ADRESSE PRINCIPALEMENT aux jeunes, aux femmes et aux personnes handicapées sans emploi qui sont désireux et en mesure de créer et d'exploiter leur propre entreprise.

Des prêts sans intérêt pouvant aller jusqu'à 10 000 $ sont offerts à titre de capital de démarrage d'une nouvelle petite entreprise.

Programme d'emplois dans l'entreprise

CE PROGRAMME VISE À stimuler la création de nouvelles possibilités d'emplois pouvant devenir permanents dans le secteur privé, à offrir aux chômeurs de cette province une expérience de travail pertinente et à fournir une aide financière aux employeurs du secteur privé en vue d'améliorer la rentabilité et la productivité à long terme de leur entreprise. Les entreprises qui exercent une activité saisonnière et les nouvelles succursales ne sont pas admissibles. L'aide fournie couvre une partie des dépenses salariales de l'employeur sur une période de vingt-six semaines.

Renseignements

Services du développement de l'emploi
Ministère du Travail
470, rue York
C.P. 6000
FREDERICTON (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Tél. : (506) 453-3818

NOUVELLE-ÉCOSSE

LE GOUVERNEMENT DE LA Nouvelle-Écosse a créé plusieurs programmes d'aide financière à l'intention des petites entreprises de cette province.

Programme de consultation

CE PROGRAMME CONSISTE EN une aide financière couvrant 50 p. 100, jusqu'à concurrence de 1 500 $, des honoraires versés à des conseillers compétents pour résoudre des problèmes ponctuels, réaliser des études de marché ou de faisabilité, dresser un plan d'entreprise, résoudre un problème technique, etc.

Programme d'aide aux chefs d'entreprise handicapés

EN VERTU DE CE programme, des personnes handicapées qui veulent créer, agrandir ou moderniser une entreprise située en Nouvelle-Écosse peuvent recevoir des subventions couvrant 50 p. 100 des dépenses qu'ils doivent engager, jusqu'à concurrence de 10 000 $.

Programme d'appui aux entrepreneurs de race noire

CE PROGRAMME S'ADRESSE AUX NOIRS qui possèdent ou exploitent des entreprises situées en Nouvelle-Écosse et qui ne sont pas admissibles à d'autres sources de financement du gouvernement. Il vise en particulier les chefs d'entreprise qui s'occupent de l'établissement de l'expansion ou de la modernisation d'une entreprise commerciale de ressources primaires, de transformation, de fabrication ou de prestation de services. Le programme comporte deux volets.

Le volet éducation prévoit l'octroi d'une subvention maximale de 750 $ pour couvrir les frais de cours de formation commerciale ou en administration. Le second volet consiste en l'octroi d'une subvention maximale de 10 000 $, couvrant jusqu'à 50 p. 100 des frais reliés à la mise sur pied nouvelle entreprise ou à l'expansion d'une entreprise établie appartenant à un résident noir de la Nouvelle-Écosse et portant sur l'achat de terrains, d'immeubles ou de matériel. Jusqu'à 20 p. 100 de cette subvention peut servir à couvrir des frais d'inventaire ou d'achat de véhicules commerciaux, à l'exclusion des voitures particulières.

Programme d'appui au développement des marchés

CE PROGRAMME OFFRE UNE aide financière à des entreprises qui assistent, pour la première fois, à des colloques d'information sur les marchés, à des foires ou à des expositions commerciales et qui se déplacent pour évaluer les possibilités de débouchés et trouver des sources d'approvisionnement. Il vise exclusivement les activités menées dans les provinces maritimes. Sont admissibles toutes les entreprises comptant 50 employés ou moins, dont les ventes sont inférieures à 3 millions de dollars, à l'exception des entreprises offrant des services personnels, de conditionnement physique et de services professionnels.

Programme d'appui aux femmes chefs d'entreprise

CE PROGRAMME EST DESTINÉ aux entreprises appartenant à des femmes, exception faite des entreprises fournissant des services professionnels, des entreprises sans but lucratif et des exploitations temporaires, situées à l'extérieur de la région métropolitaine de Halifax-Dartmouth. Les subventions accordées peuvent atteindre 50 p. 100 des dépenses engagées, jusqu'à concurrence de 5 000 $, pour l'achat de terrains, d'immeubles et de matériel nécessaires à la réalisation d'un projet. Jusqu'à 20 p. 100, cette subvention peut servir à couvrir des frais reliés à l'inventaire et à l'achat de véhicules commerciaux (à l'exception des voitures particulières).

Aide aux entreprises appartenant à des femmes

CE PROGRAMME OFFRE DES subventions couvrant les dépenses engagées pour des études de marché, à la participation à des foires commerciales à l'extérieur de la province, la gestion ou des visites reliées au transfert de technologies, des cours de tenue de livres et les frais de garde d'enfant occasionnés par ces activités. Sont admissibles les femmes propriétaires d'entreprises, à l'exception des entreprises de services professionnels, des entreprises sans but lucratif ou des exploitations temporaires. Ce programme prévoit l'octroi de subventions couvrant 75 p. 100 du coût d'un projet, jusqu'à concurrence de 1 500 $ par année et de 3 000 $ par personne.

Programme des industries en milieu rural

CE PROGRAMME S'ADRESSE AUX industries de fabrication, de transformation et de services (à l'exception des services personnels et de conditionnement physique, des services professionnels, de vente en gros et au détail, de construction et d'entretien) situées à l'extérieur de la région métropolitaine de Halifax-Dartmouth.

L'aide fournie couvre au maximum 50 p. 100 (jusqu'à concurrence de 7 500 $) des frais reliés à un projet dans lequel le requérant doit posséder jusqu'à 20 p. 100 des titres de participation, et peut s'appliquer à la constitution de l'actif, à l'achat de terrains, d'immeubles, de machinerie ou de matériel ; à des améliorations locatives ; à la construction d'un prototype. Ne sont pas admissibles les dépenses engagées pour l'achat et l'entretien de véhicules routiers ou d'équipements mobiles. La subvention maximale par projet est de 30 000 $, mais des montants supérieurs peuvent être envisagés dans des circonstances exceptionnelles. Les versements sont effectués sur présentation d'une preuve de paiement.

Renseignement

Siège sociale
Ministère du développement des Petites entreprises
1690, rue Hollis
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 3J9
Tél. :(902) 424-6660
(902) 424-5690 (Darthmouth)
(902) 678-3386 (Kentville)
(902) 625-3200 (Port Hawkesbury)
(902) 563-2070 (Sydney)
(902) 893-1595 (Truro)
(902) 742-8404 (Yarmouth)

Services de conseils aux entreprises

CE SERVICE DU MINISTÈRE du développement des petites entreprises de la Nouvelle-Écosse fournit des conseils de base aux entreprises et aide les chefs des petites entreprises à se prévaloir des divers programmes et services d'expansion qui leur sont offerts, notamment de ceux qui prévoient une aide financière. Les entreprises qui le demandent peuvent également bénéficier d'analyses et de conseils financiers approfondis.

Renseignements

Ministère du développement des Petites entreprises
1690, rue Hollis
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 3J9
Tél. : (902) 424-6660

Programme d'avancement technologique (PAT)

ADMINISTRÉ DANS LE CADRE de l'entente Canada/Nouvelle-Écosse sur l'innovation technologique et industrielle, le Programme d'apports technologiques (PAT) fournit une aide financière aux entreprises de la Nouvelle-Écosse pour leur permettre de se procurer du matériel de pointe ou des services perfectionnés sur le plan technologique afin d'accroître leurs capacités. Ce programme vise les entreprises de la Nouvelle-Écosse spécialisées dans la fabrication ou la transformation et à celles qui fournissent des services technologiques. Ne sont pas admissibles, entre autres, les entreprises qui offrent des services personnels ou professionnels, dans les domaines de la comptabilité, du droit, de la médecine, de la dentisterie et des finances.

Le niveau de financement accordé aux projets d'immobilisations ou d'autres projets admissibles dépend des besoins du requérant et de la nature du

projet. En règle générale, le financement n'excède pas 50 p. 100 des coûts en capital et 75 p. 100 des autres coûts, jusqu'à concurrence de 100 000 $ et de 25 000 $ respectivement. Pour être admissibles, les requérants doivent posséder au moins 20 p. 100 des actifs nets de l'entreprise, immobilisations comprises. Ils doivent aussi conserver les actifs au titre desquels l'aide a été apportée pendant deux ans, à défaut de quoi les contributions reçues aux termes du programme devront être remboursées.

Le PAT complète d'autres programmes d'aide déjà en place. Le financement n'est généralement envisagé que si d'autres sources de financement ne sont pas disponibles ou sont insuffisantes. Normalement, si le requérant dispose déjà d'une autre source de financement, ce qui comprend les crédits d'impôts à l'investissement, la contribution aux termes du PAT n'excédera pas le montant requis pour porter le montant total de l'aide jusqu'à 50 p. 100 des coûts en capital et jusqu'à 25 p. 100 des autres coûts.

Programme d'expansion des entreprises

CE PROGRAMME AIDE LES entreprises de la Nouvelle-Écosse à cerner les marchés et les possibilités commerciales reliées à l'exportation. Il est destiné aux entreprises de fabrication, de transformation et de services connexes de la Nouvelle-Écosse pouvant démontrer qu'elles possèdent les aptitudes nécessaires, sur le plan de la gestion, de la situation financière et de la commercialisation, pour exploiter le projet proposé. Ce programme comporte les six volets suivants :

Planification commerciale - L'aide financière peut couvrir jusqu'à 75 p. 100 des honoraires versés à des experts-conseils pour effectuer des évaluations d'entreprise et de productivité quant à la gestion, à la distribution, à la commercialisation, à l'aspect financier, à la fabrication, à la production, à l'innovation technologique ainsi qu'à l'achat d'information commerciale. Le financement est limité à un projet par année.

Promotion commerciale - Des subventions sont offertes pour couvrir les frais de participation à des missions et à des foires commerciales, à des conférences ainsi qu'à d'autres activités reliées aux échanges commerciaux organisées par le gouvernement provincial. L'aide fournie peut aussi servir à payer des services de planification et des services liés à l'infrastructure.

Expansion commerciale - Les fonds offerts servent normalement à couvrir les frais occasionnés par les activités suivantes :

- participation à des foires commerciales (50 p. 100 des billets d'avion aller-retour, 75 $ et 50 $ par jour pour les représentants de l'entreprise, et 100 p. 100 des frais de location de stands) ;
- les frais d'exploration des marchés (50 p. 100 des billets d'avion aller-retour, et 75 $ et 50 $ par jour pour les représentants de l'entreprise) ;
- études de marchés (50 p. 100 des billets d'avion aller-retour, 50 $ par jour pour un représentant de l'entreprise et 50 p. 100 des frais de cours, d'inscription et de documentation, jusqu'à un maximum de 750 $ par année) ;
- visites d'acheteurs éventuels (100 p. 100 du billet d'avion aller-retour en Nouvelle-Écosse pour un acheteur).

En règle générale, l'aide consentie pour les projets d'expansion commerciale se limite à 2 500 $ par année.

Possibilités commerciales - L'aide fournie consiste en contributions entièrement remboursables, couvrant 50 p. 100 des frais entraînés par l'établissement et le maintien d'un nouveau marché à l'extérieur des provinces maritimes. Cette aide est destinée aux projets de 20 000 $ à 100 000 $ et directement reliés à l'établissement d'un nouveau marché. La limite est d'un projet par année.

Mise au point de produits - L'aide fournie couvre 50 p. 100 des honoraires admissibles d'un cabinet d'experts-conseils chargés de la conception et de la mise au point de nouveaux produits, de l'emballage et de la rédaction des brochures en vue de l'exportation. L'aide accordée peut s'élever à 7 500 $, pour la mise au point de produits et à 2 000 $ pour la réalisation de l'emballage et de brochures d'information commerciale. Les frais internes ne sont pas admissibles.

Adaptation de l'industrie - Ce volet du programme vise à mettre au point une infrastructure d'exportation solide grâce à la mise en oeuvre de projets de planification stratégique et d'expansion commerciale axés sur l'adaptation de l'entreprise. L'aide fournie couvre généralement 75 p. 100 des frais approuvés reliés à des projets susceptibles d'accroître les exportations ou la commercialisation. La limite est d'un projet par année.

Renseignements

Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
1800, rue Argyle
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 2R7
Tél. : (902) 424-8920

Société de capital de risque de la Nouvelle-Écosse

CETTE SOCIÉTÉ À POUR mandat de fournir un appui financier et des conseils aux entreprises désireuses de promouvoir la croissance commerciale et les possibilités d'emploi dans cette province, y compris les possibilités d'emploi et d'expansion qu'offrent les entreprises touristiques ou celles qui exercent leurs activités dans des domaines connexes. Elle procure du financement sous forme de prêts et de garanties de prêts et loue des espaces dans les parcs industriels provinciaux à des entreprises comptant plus de 50 employés et dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 3 millions de dollars. Cette société permet aux entreprises de capital-risque de la Nouvelle-Écosse d'obtenir des fonds de contrepartie sous forme de prêts sans intérêts sur dix ans.

Renseignements

Société de capital-risque de la Nouvelle-Écosse
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
1800, rue Argyle
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 2R7
Tél. : (902) 424-8800

Société d'expansion des petites entreprises

CETTE SOCIÉTÉ OFFRE DU financement aux petites entreprises souhaitant démarrer, assurer leur expansion ou se moderniser. Elle vient en aide à toute entreprise individuelle, société de personnes, coopérative ou société par actions comptant moins de 50 employés, dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 2 millions de dollars et qui a besoin d'un financement se situant entre 5 000 $ et 250 000 $.

Ne sont pas admissibles les organismes sans but lucratif, les entreprises de services professionnels et d'autres services connexes, les logements et les bâtiments de location, les agences financières et les compagnies d'assurances, les sociétés de développement immobilier et foncier, les tavernes et les bars et les petites entreprises aidées par d'autres organismes de crédit provinciaux.

Renseignements

Société de développement de la petite entreprise
1690, rue Hollis
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V2
Tél. : (902) 424-4920

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Programme d'emploi pour les jeunes

CE PROGRAMME OFFRE UNE incitation financière aux employeurs du secteur privé pour les encourager à créer des emplois qui permettent aux étudiants de cette province et aux jeunes chômeurs âgés de seize à vingt-neuf ans d'acquérir une expérience pertinente. L'employeur reçoit un remboursement représentant 50 p. 100 du salaire horaire, jusqu'à concurrence de 2,25 $ l'heure, pour un maximum de 40 heures par semaine. Les postes occupés par les étudiants et les jeunes peuvent être subventionnés pour une période maximale de 12 semaines et de 20 semaines consécutives, respectivement.

Programme d'aide aux jeunes entrepreneurs

CE PROGRAMME QUI CONSTITUE un élément du programme d'emploi pour les jeunes décrit précédemment, est financé par le gouvernement provincial et administré par le ministère de l'Industrie, en collaboration avec les banques et les coopératives de crédit de l'Î.-P.-É.

Ce programme s'adresse aux étudiants de 16 ans et plus ayant terminé au moins dix ans d'études et aux jeunes âgés de dix-huit à vingt-neuf ans qui envisagent de mettre sur pied une entreprise de fabrication, de transformation ou de vente au détail, ou de services à l'une de ces industries. Les entreprises mises sur pied doivent fournir aux étudiants un revenu d'été raisonnable et assurer aux jeunes un revenu annuel adéquat.

Les étudiants peuvent obtenir jusqu'à 2 000 $, remboursables au premier octobre de l'année en cours, et les jeunes, jusqu'à 5 000 $, remboursables dans l'année qui suit, à partir de la date à laquelle le requérant a obtenu le prêt. Les jeunes doivent contribuer à la constitution du capital et fournir au moins 20 p. 100 du prêt approuvé, en argent ou en nature.

Planification des ressources humaines

CE PROGRAMME AIDE LES entreprises à déterminer le nombre d'employés, les aptitudes et le niveau d'instruction du personnel dont elles ont besoin, ainsi que les programmes requis de perfectionnement des ressources humaines.

Services de renseignements sur le marché du travail

CE SERVICE FOURNIT AUX employeurs une multitude de données concernant la population, la main-d'oeuvre, l'emploi par industrie, le chômage, les mouvements de la main-d'oeuvre, les taux de salaire par profession, les professions, les industries et les heures de travail.

Conseils aux petites entreprises

CE SERVICE AIDE LES chefs d'entreprise à examiner la faisabilité d'un projet de mise sur pied ou d'expansion d'une entreprise et à élaborer les plans de gestion. Une aide financière est offerte pour couvrir 75 p. 100 (jusqu'à concurrence de 400 $), des honoraires d'experts-conseils engagés pour mener des études de marché, établir des systèmes de comptabilité, etc.

Programme d'encouragement de la petite entreprise

CE PROGRAMME A POUR objectif d'encourager et d'accélérer l'expansion des industries de fabrication et de transformation, et des services reliés à ces industries, en vue de créer de nouvelles possibilités d'emploi et de maintenir les niveaux d'emploi actuels. Ce programme s'applique à tous les projets de modernisation, d'expansion ou de mise sur pied d'entreprise, prévoyant des coûts en capital de 5 000 $ à 100 000 $. L'aide financière est offerte sous forme de prêt-subvention sans intérêt.

Étudiants employés dans l'industrie

DANS LE CADRE DE ce programme, les petites entreprises reçoivent une aide financière pour engager, durant les mois d'été un étudiant en administration chargé d'effectuer des opérations administratives telles que la planification financière, la comptabilité générale, la conception et le contrôle de la production, la recherche en commercialisation, les études de marché et le contrôle des stocks. La subvention maximale s'élève à 100 $ par semaine, pour un minimum de dix semaines et un maximum de quatorze semaines durant les mois d'été.

Programme de développement stratégique

LE PROGRAMME A POUR but de favoriser une plus grande diversité dans l'économie provinciale. Il a été mis en place afin d'établir et de développer de nouvelles possibilités de promouvoir l'investissement, y compris le développement d'une stratégie majeure d'investissement. Financé selon l'Entente auxiliaire sur le développement industriel entre le Canada et la province, le programme subventionne jusqu'à 50 p. 100 des coûts admissibles qui ont trait aux projets proposés par des entreprises de fabrication, de transformation ou des établissements de service particulier.

Programme de support de l'infrastructure industrielle

CE PROGRAMME DÉRIVE AUSSI de l'Entente auxiliaire sur le développement industriel entre le Canada et la province. Il prête son concours aux entreprises nouvellement établies ou en expansion qui engagent des frais dans des projets d'investissement de capital ou d'étude de faisabilité dans les régions provinciales proposées au développement économique et commercial ou les emplacements industriels sont rares. On note que certaines industries de service particulières sont admissibles. L'assistance financière est de 100 p. 100 (jusqu'à 100 000 $) des frais pour les études de faisabilité, et de 50 p. 100 (jusqu'à 500 000 $) pour les frais de dépenses en capital approuvés.

Programme de jumelage d'études commerciales

LE MINISTERE DE L'INDUSTRIE possède une bibliothèque de références dont un nombre d'études et de projets commerciaux accessible au public.

Programme d'encouragement à la location

CE PROGRAMME FOURNIT AUX industries de la province, nouvelles ou en expansion, des stimulants au chapitre de la location, semblables à ceux qui sont disponibles dans les parcs industriels des régions de Charlottetown et

Renseignements

Ministère de l'Industrie
C.P. 2000
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N8
Tél. : (902) 368-4240

Summerside. L'aide est offerte sous forme de subvention annuelle au titre de la location pour une période maximale de quatre ans, remboursable mensuellement, jusqu'à concurrence de 3 $ par pied carré par année, pour un maximum de 3 000 pieds carrés. La subvention couvre tous les frais de location la première année, jusqu'à 60 p. 100 des frais de la deuxième année, jusqu'à 40 p. 100 des frais la troisième année et jusqu'à 20 p. 100 des frais la quatrième année.

Programme d'encouragement à l'investissement

CE PROGRAMME A POUR but d'aider les nouvelles entreprises ainsi que celles en expansion a obtenir du capital-action en offrant des stimulants en espèces de 20 p. 100 (30 p. 100 dans certains cas) de la valeur des actions acquises et conservées pendant au moins cinq ans. Les actionnaires peuvent être des particuliers ou des sociétés qui n'ont aucun rapport étroit avec la compagnie candidate. Parmi les entreprises admissibles on note les premiers fournisseurs d'un service particulier.

Chantiers industriels

EN VERTU DE CE programme l'Office de développement de l'Î.P.É. vend des propriétés industrielles déjà aménagées et offre des moyens de financement pour l'achat de terrains dans les parcs industriels de Royalty et Summerside. L'utilisation d'un parc industriel est limitée aux activités commerciales ou aux services reliés au secteur des ressources naturelles qui créent des emplois et aux opérations commerciales de recherche et de développement.

Programme d'encouragement à la création d'emplois

LE PROGRAMME OFFRE UNE incitation financière aux compagnies admissibles pour les encourager à créer des possibilités d'emplois permanents à l'Î.-P.-É. L'aide fournie couvre au maximum 50 p. 100 du salaire annuel de chaque poste créé, jusqu'à concurrence de 8 000 $. Ne sont pas admissibles les postes dont les salaires sont inférieurs à 8 000 $, ni ceux qui sont occupés par les principaux actionnaires, les propriétaires ou les associés. Dans le cas de l'expansion d'une entreprise, l'aide totale ne dépassera pas 50 p. 100 du nouveau capital investi en immobilisations ou des coûts de recherche et développement. La subvention totale par projet ne dépassera pas 400 000 $.

Prêts

DES PRÊTS DE CAPITAL sont offerts aux petites entreprises pour la consolidation de dettes, l'expansion, la remise à neuf ou l'acquisition d'immobilisations. Le montant maximal du prêt est de 350 000 $ et doit être garanti par une hypothèque de premier rang sur les biens immobiliers ou des titres à taux fixe.

Renseignements

P.E.I. Development Agency
West Royalty Industrial Park
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard)
C1E 1B0
Tél. : (902) 368-5800

Renseignements

P.E.I. Lending Authority
Bureau 201
Tour de la Confédération
134, rue Kent
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7N1
Tél. : (902) 892-4247

TERRE-NEUVE

Programme de prêts d'encouragement au développement rural

CE PROGRAMME ENCOURAGE LA mise sur pied ou l'expansion de petites entreprises dans tous les domaines, à l'exception de l'agriculture et de la pêche. Des prêts pouvant aller jusqu'à 50 000 $ sont consentis à des taux préférentiels pour l'achat, la réparation ou l'installation de biens d'équipement ; l'achat, la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'immeubles ; l'achat de terrains ; la constitution d'un fonds de roulement. Les taux d'intérêt sont de 3 p. 100 inférieurs au taux préférentiel et les modalités de remboursement sont négociables.

Renseignements

Direction du développement rural
Ministère du Développement
Édifice de la Confédération
4e étage, édifice de l'ouest
C.P. 8700
ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
A1B 4J6
Tél. : (709) 576-3171/3184

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

CETTE SOCIÉTÉ OFFRE DES prêts pour la mise sur pied et l'expansion de petites et moyennes entreprises terre-neuviennes. La société offre les trois programmes suivants :

Programme de prêts à terme - Ce programme permet la réalisation de projets viables lorsque les entreprises ne peuvent obtenir un financement à des conditions raisonnables auprès d'autres établissements financiers.

Programme de participation au capital - Dans le cadre de ce programme, les sociétés acquièrent des actions dans une entreprise, ce qui renforce leur assise financière et leur facilite l'accès à des sources de financement traditionnelles

Programmes des jeunes chefs d'entreprise - Ce programme offre aux chefs d'entreprise âgés de dix-neuf à trente ans des modalités de remboursement souples.

Renseignements

Société de développement de
Terre-Neuve et du Labrador
Édifice Viking
136, chemin Crosbie
ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
A1B 3K3
Tél. :(709) 753-3560

ou à ses autres bureaux situés à Corner Brook ou à Grand Falls (consultez les pages bleues de l'annuaire des téléphones)

Allégement fiscal à l'intention des petites entreprises

AFIN D'ENCOURAGER LA MISE sur pied et la croissance des petites entreprises terre-neuviennes, le gouvernement de Terre-Neuve a prévu un taux de taxation préférentiel à l'intention des petites entreprises (Preferred Small Business Income Tax Rate) permettant une ristourne d'impôt sur les premiers 200 000 $ de revenu imposable.

Renseignements

Ministère des Finances
Tax Administration Branch
P. O. Box 8720
ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
A1B 4K1
Tél. : (709) 576-6399

ANNEXE

Bureaux régionaux – Industrie, Sciences et Canada

TERRE-NEUVE
ISTC
Parsons Building
90, avenue O'Leary
C.P. 8950
ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél. : (709) 772-4866
Télécopieur : (709) 772-5093

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
ISTC
Confédération Court Mall
134, rue Kent, bureau 400
C.P. 1115
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7400
Télécopieur : (902) 566-7450

Nouvelle-Écosse
ISTC
Central Trust Building
1801, rue Hollis
C.P. 940, succ. M
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 3N4
Tél. : (902) 426-4782
Télécopieur : (902) 426-2624

NOUVEAU-BRUNSWICK
ISTC
Assumption Place
770, rue Main
C.P. 1210
MONCTON (Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Tél. : (506) 857-4782
Télécopieur : (506) 857-6429

MANITOBA
ISTC
330, avenue Portage, pièce 608
C.P. 981
WINNIPEG (Manitoba)
R3C 2V2
Tél. : (204) 983-4090
Télécopieur : (204) 983-2187

SASKATCHEWAN
ISTC
105, 21e Rue est, 6e étage
SASKATOON (Saskatchewan)
S7K 0B3
Tél. : (306) 975-4400
Télécopieur : (306) 975-5334

ALBERTA
ISTC
Canada Place
9700, avenue Jasper, pièce 540
EDMONTON (Alberta)
T5J 4C3
Tél. : (403) 495-4782
Télécopieur : (403) 495-4507

COLOMBIE-BRITANNIQUE
ISTC
650, rue Georgia ouest, bureau 900
C.P. 11610
VANCOUVER (Colombie-Britannique)
V6B 5H8
Tél. : (604) 666-0434
Télécopieur : (604) 666-8330

QUÉBEC
ISTC
Tour de la Bourse
800 Victoria Place, bureau 3800
C.P. 247
MONTREAL, (Québec)
H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-8185
Télécopieur : (514) 283-3315

ONTARIO
ISTC
Dominion Public Building
4e étage
1, rue Front ouest
TORONTO (Ontario)
M5J 1A4
Tél. : (416) 973-5000
Télécopieur : (416) 973-8714

YUKON
ISTC
108, rue Lambert, bureau 301
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 1Z2
Tél. : (403) 668-4655
Télécopieur : (403) 873-5763

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
ISTC
Precambrian Building
C.P. 6100
YELLOWKNIFE
(Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R3
Tél. : (403) 920-8578
Télécopieur : (403) 873-5763

GUIDE DES PROGRAMMES—INDEX

PROGRAMMES FÉDÉRAUX

1 Banque fédérale de développement (BFD)
5 Centres de services aux entreprises d'ISTC et Centres de commerce extérieur
2 Développement des collectivités
5 Industrie, Sciences et Technologie
2 La planification de l'emploi
6 Nouveaux exportateurs aux États frontaliers
7 Nouveaux exportateurs au sud des États-Unis (NEXUS)
1 Prêts destinés à l'amélioration des entreprises
2 Programme Action de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA)
3 Programme d'aide aux entreprises rurales du FedNor
7 Programme d'apports technologiques (PAT)
4 Programme d'assurance-prêt du FedNor
4 Programme de développement des entreprises (PDE)
6 Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)
2 Programme de diversification de l'économie de l'Ouest (MDEO)
8 Programme de la microélectronique et du développement des systèmes
8 Programme de mise en valeur de la technologie (PMVT)
5 Programme de relance industrielle pour l'Est de Montréal (PRIEM)
9 Programme des technologies stratégiques
3 Programme industriel de base du FedNor
7 Programme sur les répercussions de la technologie
9 Service d'investissement

PROGRAMMES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

11 Aide financière aux entreprises
10 Entente auxiliaire sur le développement de la petite entreprise découlant de l'Entente de développement économique entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest
11 Prêts aux Inuits
11 Prêts et garanties de prêts aux entreprises
11 Programme d'aide à l'expansion des entreprises
10 Programme d'incitation à l'expansion des petites entreprises
11 Programme de capital-risque
10 Programme des Centres de services aux entreprises

YUKON

12 Bureau de développement commercial
12 Entente auxiliaire entre le Canada et le Yukon sur l'aide à la petite entreprise
12 Fonds de développement commercial
13 Fonds de développement communautaire
14 Programme d'attestation du Yukon
13 Programme d'emplois d'été Canada/Yukon
14 Programme d'encouragement de l'apprentissage
15 Programme de formation des apprentis du Yukon
13 Programme de recyclage des petites entreprises Canada/Yukon
14 Services de consultation en ressources humaines

COLOMBIE-BRITANNIQUE

16 Politique d'achat - Marchés publics
15 Programme «Centre d'information à l'entreprise»
15 Programme à l'intention des entreprises locales
15 Programme d'aide aux associations
18 Programme d'apports technologiques
16 Programme de capitaux de risque à la PME
18 Programme de collaboration Entreprises/Université Simon Fraser
17 Programme de développement de nouveaux marchés
17 Programme de garantie de prêts de capital pour les exportations
17 Programme de missions commerciales
18 Programme de prêts de risque aux étudiants
19 Programme pour encourager les employés à investir
16 Programme régional d'aide en capitaux de démarrage aux entreprises -Cautionnement de prêts
18 Programme Supplynet
16 Représentation provinciale à l'étranger
17 Réseau des débouchés internationaux
17 Société de développement commercial de la Colombie-Britannique
16 Venturenet

ALBERTA

24 Alberta Opportunity Company
19 Consultation au service des petites entreprises
19 Dossiers commerciaux
23 Exemptions de versements partiels pour les petites entreprises
22 Les foires commerciales, une initiative gagnante(WITS)
22 Préparation aux marchés d'exportation pour l'Alberta (EXTRA)
19 Programme d'aide à la gestion
21 Programme d'aide à la gestion à long terme
19 Programme d'aide au choix d'un emplacement
23 Programme d'aide au choix d'un emploi
20 Programme d'aide au développement des marchés
23 Programme d'aide au développement des marchés (Agriculture)

21 Programme d'aide aux services d'exportation
24 Programme d'emploi en commercialisation internationale
23 Programme d'emploi et de formation des jeunes Albertains
19 Programme de consultation en matière de distribution physique
22 Programme de déduction pour les petites entreprises de l'Alberta
24 Programme de formation de l'Alberta
21 Programme de garantie de l'assurance
21 Programme de garantie de prêts de capital (Alberta)
22 Programme de garantie de prêts de capital pour les exportateurs de l'Alberta
20 Programme de gestion de l'énergie dans le transport
21 Programme de protection des taux d'intérêts pour les petites entreprises de l'Alberta
20 Réseau d'information des offres d'achat dans l'Ouest (WPIN)
20 Service de liaison pour l'investissement
20 «The Business Line»
24 Vencap Equities Alberta Limited

SASKATCHEWAN

25 Aide financière aux entreprises de la Saskatachewan
26 Amélioration des connaissances des travailleurs spécialisés
26 Bibliothèque commerciale
25 Buy Saskatchewan Agency
26 Centres d'information des entreprises
27 Fonds renouvelable du nord de la Saskatchewan
25 Prêt aux commerces de détail
26 Programme d'achats gouvernementaux
26 Programme de formation et d'attestation
26 Programme de promotion de carrière des Autochtones
25 Programme des débouchés commerciaux
25 Programme des jeunes entrepreneurs
25 Société pour le développement économique de la Saskatchewan

MANITOBA

27 Centre d'information des entreprises
27 Centre de documentation commerciale
27 Centre de ressources audiovisuelles pour la formation des cadres
27 Programme de perfectionnement des chefs d'entreprises
28 Programme des femmes d'affaires
27 Programmes d'information commerciale
28 Programmes de recours à des étudiants de deuxième cycle en administration des affaires
28 Répertoire des exportateurs
28 Réseau de commercialisation du Manitoba
28 Services commerciaux
28 Conseils aux exportateurs
28 Services financiers
27 Services généraux de conseils aux entreprises

ONTARIO

30 Fonds d'expansion du commerce aux marchés internationaux
30 Fonds d'expansion du commerce pour le nord de l'Ontario (FEC)
31 Fonds des projets internationaux
31 Fonds du patrimoine du nord de l'Ontario (NOR-FUND)
29 Programme - Innovation Ontario
29 Programme - Nouvelles entreprises
31 Programme d'aide à la formation de consortiums
32 Programmes d'apprentissage
31 Programmes de démarrage
29 Programme du Secrétariat de l'industrie des services
29 Programmes des Sociétés de développement
30 Société internationale de l'Ontario (SIO)
31 Sociétés pour l'expansion des petites entreprises (SEPE)
30 Voyages relatifs à l'expansion de marchés

QUÉBEC

33 Ateliers de formation pour les chefs d'entreprise
34 Bon d'emploi plus
32 Organismes de soutien aux Initiatives Jeunesse
35 Programme d'aide financière
36 Programme d'aide technique
33 Programme d'assistance technique
33 Programme de soutien à l'emploi scientifique
35 Programme de soutien à la formation en entreprise
34 Programme Exportation
32 Programme Jeunes promoteurs
32 Programme Nouveaux entrepreneurs
33 Programme Promotion Design
35 Société d'Investissement Jeunesse
34 Stages en milieu de travail

NOUVEAU-BRUNSWICK

36 Programme Canada/Nouveau-Brunswick d'aide aux industries des services
36 Programme Canada/Nouveau-Brunswick d'aide aux stagiaires des petites entreprises
37 Programme d'aide aux chefs d'entreprise
36 Programme d'aide aux systèmes informatisés de gestion
37 Programme d'appui au capital de risque
37 Programme d'emplois dans l'entreprise
36 Programme de formation en gestion
37 Services d'échanges commerciaux

NOUVELLE-ÉCOSSE

39 Aide aux entreprises appartenant à des femmes
38 Programme d'aide aux chefs d'entreprise handicapés
38 Programme d'appui au développement des marchés
38 Programme d'appui au entrepreneurs de race noire
38 Programme d'appui aux femmes chefs d'entreprise
39 Programme d'avancement technologique (PAT)
37 Programme de consultation
40 Programme d'expansion des entreprises
39 Programme des industries en milieu rural
39 Services de conseils aux entreprises
41 Société d'expansion des petites entreprises
41 Société de capital de risque de la Nouvelle-Écosse

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

44 Chantiers industriels
42 Conseils aux petites entreprises
43 Étudiants employés dans l'industrie
42 Planification des ressources humaines
44 Prêts
42 Programme d'aide aux jeunes entrepreneurs
42 Programme d'emploi pour les jeunes
44 Programme d'encouragement à l'investissement
44 Programme d'encouragement à la création d'emplois
43 Programme d'encouragement à la location
43 Programme d'encouragement de la petite entreprise
43 Programme de développement stratégique
43 Programme de jumelage d'études commerciales
43 Programme de support de l'infrastructure industrielle
42 Services de renseignements sur le marché du travail

TERRE-NEUVE

45 Allégement fiscal à l'intention des petites entreprises
45 Programme de participation au capital
45 Programme de prêts à terme
45 Programme de prêts d'encouragement au développement rural
45 Programmes des jeunes chefs d'entreprise
45 Société de développement de Terre-Neuve et du Labrador